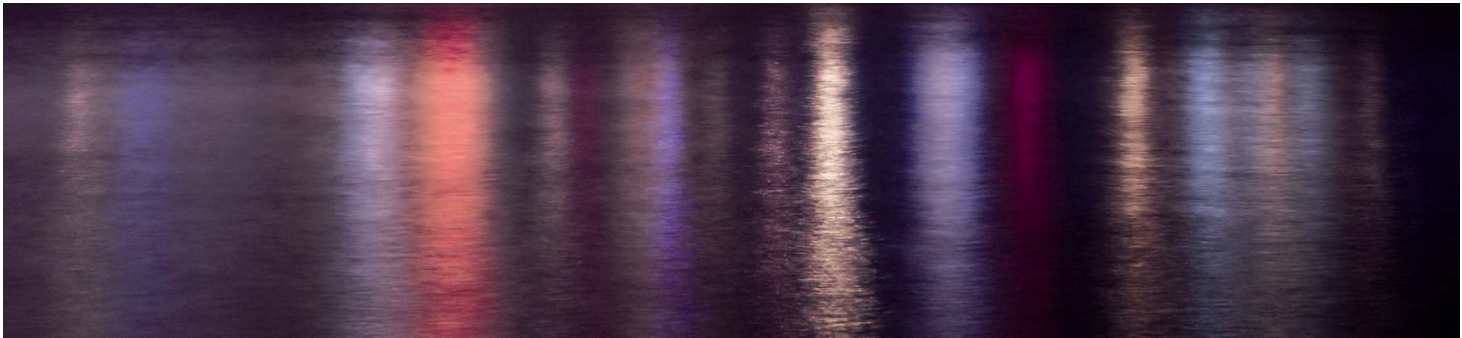




Études économiques de l'OCDE PAYS-BAS

MARS 2016

SYNTHÈSE

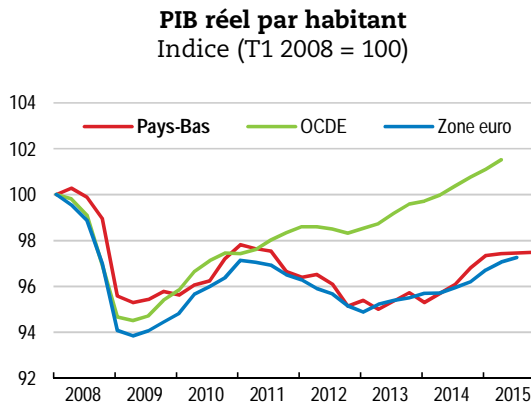


Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

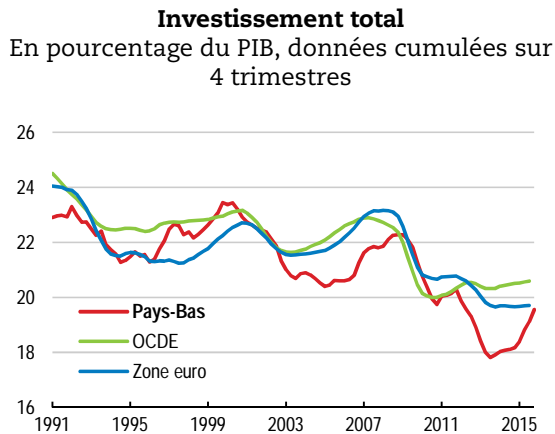
Résumé

Entretenir la reprise



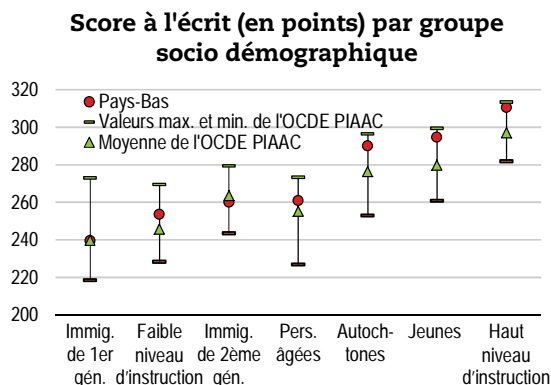
Source : OCDE (2016), *Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections* (bases de données), février.

Améliorer l'investissement privé



Source : OCDE (2016), *Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections* (bases de données), février.

Développer les compétences de l'ensemble de la population



Source : OCDE (2013), « Pays-Bas », in *Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2013 : Premiers résultats de l'Évaluation des compétences des adultes*.

Des réformes structurelles significatives ont été récemment mises en œuvre. La croissance se redresse, même si le chômage ne recule que lentement et la productivité du travail demeure faible. La situation des finances publiques s'est sensiblement améliorée et le retour au cadre budgétaire antérieur, fondé sur la maîtrise des dépenses, est bienvenu. Il faut relancer la réforme du système d'imposition pour le rendre plus efficace, équitable et favorable à l'environnement. Les incitations au travail indépendant devraient être réexaminées.

L'investissement privé se renforce parallèlement à l'accélération de la croissance. Réduire les coûts d'exercice des activités économiques, limiter davantage l'encadrement des loyers et développer les financements offerts aux petites et moyennes entreprises (PME) permettraient de stimuler l'investissement. Il est également nécessaire de renforcer les investissements en infrastructures vertes et de favoriser la transition vers les énergies renouvelables. Une augmentation de l'investissement dans la recherche-développement (R-D) aiderait les Pays-Bas à rester un des fers de lance de l'innovation.

Le niveau de compétences global est élevé, mais il faudra qu'il continue d'augmenter. Une amélioration de la qualité des structures d'accueil des jeunes enfants serait bénéfique pour les familles défavorisées. Compte tenu de la demande croissante de compétences complexes, il faut mettre davantage l'accent sur les compétences générales. Il faudrait renforcer la formation en cours d'emploi en favorisant le développement des entreprises, en réduisant encore les obstacles à la conclusion de contrats permanents et en améliorant la formation. Un renforcement des programmes destinés aux personnes sans emploi, notamment aux nouveaux immigrés et aux chômeurs de longue durée, permettrait de relever le niveau de vie. Plusieurs de ces mesures réduiraient également les problèmes d'appariement sur le marché du travail, renforçant du même coup la productivité.

Principales conclusions et recommandations

Politique budgétaire

La situation budgétaire s'est considérablement améliorée, mais les réformes fiscales attendues n'ont pas eu lieu.	Accroître l'efficacité fiscale, notamment en accélérant la réduction de la déductibilité des intérêts des prêts au logement et en supprimant progressivement les taux réduits de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) tout en garantissant la neutralité budgétaire de la réforme.
L'augmentation rapide du travail indépendant augure une amélioration de la réactivité de l'économie, mais elle soulève également des problèmes pour le système d'assurance sociale.	Réexaminer l'ampleur des incitations fiscales à l'emploi indépendant et rechercher d'autres solutions pour s'assurer que les travailleurs indépendants se constituent une épargne suffisante en prévision d'éventuels risques liés à l'invalidité et à la vieillesse, si nécessaire.

Améliorer l'investissement privé

L'offre sur le marché du logement locatif privé est loin de satisfaire une demande croissante.	Soutenir l'offre de logements locatifs en limitant encore l'encadrement strict des loyers sur le marché privé.
Les objectifs environnementaux sont difficiles à réaliser.	Renforcer les investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en améliorant le rapport coût-efficacité des instruments existants et en élargissant éventuellement leur portée.
Les dépenses privées de recherche-développement (R-D) sont faibles.	Renforcer les efforts déployés pour améliorer les performances en matière d'innovation en accroissant l'aide publique directe à la R-D.
Les petites et moyennes entreprises (PME) ont des difficultés à obtenir des crédits.	Renforcer la concurrence sur le marché des prêts aux PME en envisageant de créer un registre des crédits pour les entreprises, qui soit fondé si possible sur des données déclaratives normalisées.

Développer les compétences de l'ensemble de la population

Globalement, le niveau des compétences est bon, mais il est insuffisant dans certains groupes.	Améliorer encore la qualité des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants et renforcer les compétences générales dans le cadre du système d'enseignement et de formation professionnels. Relever encore le niveau de diplôme des enseignants, notamment dans les établissements défavorisés, et ensuite leurs salaires.
De nombreuses entreprises restent de petite taille.	Améliorer les compétences en gestion d'entreprise en évaluant l'efficacité des programmes au sein du système d'enseignement scolaire, en élaborant des programmes de formation individuels en ligne et en encourageant les formations par des pairs.
Certains groupes vulnérables ont des liens plus ténus avec le marché du travail.	Renforcer l'offre des services publics de l'emploi et créer des programmes associant expérience professionnelle, formation en cours d'emploi et cours de langue pour les immigrants.
Les contrats permanents facilitent l'accès aux mécanismes formels d'apprentissage tout au long de la vie, mais ils sont difficiles à obtenir du fait de la législation sur la protection de l'emploi. La mobilité de la main-d'œuvre est faible, ce qui limite l'apprentissage informel en cours d'emploi.	Pour développer la fréquence des contrats permanents tout en améliorant l'allocation des ressources dans l'économie, assouplir davantage la législation sur la protection de l'emploi relative à ces contrats en continuant d'abaisser le plafonnement des indemnités de départ.

Évaluation et recommandations

- **Entretenir la reprise**
- **Conserver des finances publiques saines**
- **Améliorer l'investissement privé**
- **Développer les compétences de l'ensemble de la population**

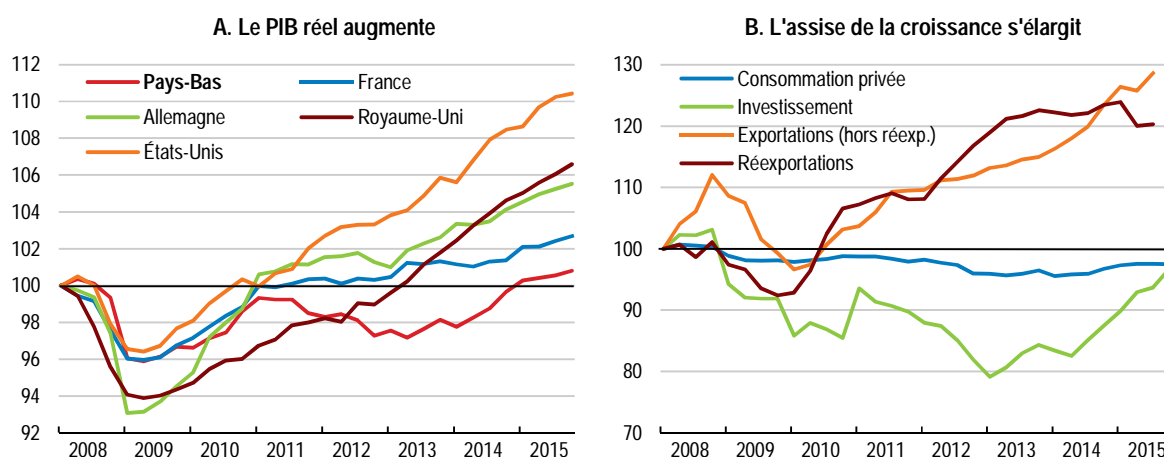
Entretenir la reprise

Principaux enjeux à relever pour assurer une croissance durable et inclusive

Après une période d'atonie économique consécutive au fléchissement de l'activité au niveau mondial, la croissance s'est redressée depuis 2014, et le produit intérieur brut (PIB) a récemment dépassé son pic d'avant la crise (graphique 1, partie A). L'assise de la croissance, qui reposait sur les exportations, s'est élargie à la demande intérieure (graphique 1, partie B). Les conditions monétaires ont été très accommodantes pendant un certain temps, contribuant au redressement du marché du logement et stimulant les exportations via la dépréciation de l'euro. Le déficit budgétaire a été ramené en deçà de 3 % du PIB, et la politique monétaire, dont l'orientation était restrictive, est devenue neutre. Depuis la publication de l'*Étude économique de 2014*, les autorités ont adopté un certain nombre de réformes structurelles, de sorte que les Pays-Bas ont enregistré la plus forte hausse de l'indice de réactivité aux priorités de réforme présenté dans la publication *Objectif croissance* parmi les pays de l'OCDE (OECD, 2015a), se caractérisent par la valeur la plus faible de l'indicateur de réglementation des marchés de produits (RMP) de l'OCDE, et arrivent en 5^e position du dernier classement des pays en fonction de leur compétitivité établi par le Forum économique mondial. Ces efforts de réforme ont favorisé l'instauration d'un environnement propice à l'activité des entreprises, au jeu de la concurrence et à l'innovation, renforçant la confiance des consommateurs et l'esprit d'entreprise.

Graphique 1. La croissance s'est redressée

Indice (T1 2008 = 100)



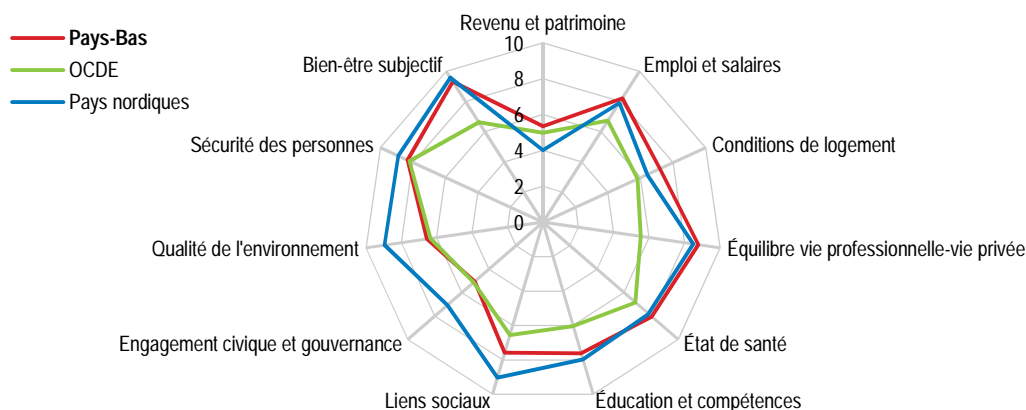
Source: OCDE (2016), *Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections* (base de données), février ; et DNB (2016), « Balance of payments and international investment position statistics », *Statistics DNB*, Banque des Pays-Bas (DNB, *De Nederlandsche Bank*), février.

En termes de bien-être, les résultats des Pays-Bas sont supérieurs ou égaux à la moyenne de l'OCDE, même s'ils sont un peu en deçà de ceux des pays nordiques (graphique 2, partie A). Le taux de pauvreté néerlandais est un des plus bas de l'OCDE (graphique 2, partie B). À l'aune du coefficient de Gini, les inégalités de revenus sont inférieures à la moyenne de l'OCDE, mais près de 25 % du revenu total reviennent aux 10 % les plus riches de la population, ce qui représente un niveau proche de la moyenne de l'OCDE (OECD, 2015b). La richesse est très concentrée (graphique 2, partie C), même si cette concentration est moindre lorsqu'on tient compte du patrimoine retraite, qui est considérable (Caminada et al, 2014). Les autorités prévoient de renforcer l'équité actuarielle du système de retraite professionnel, ce qui réduirait les transferts d'épargne des cohortes plus jeunes (plus pauvres) vers les cohortes plus âgées (plus riches) et, partant, égaliserait la distribution du patrimoine entre générations et sur la durée du cycle de vie.

Graphique 2. Les indicateurs sociaux sont relativement bien orientés globalement

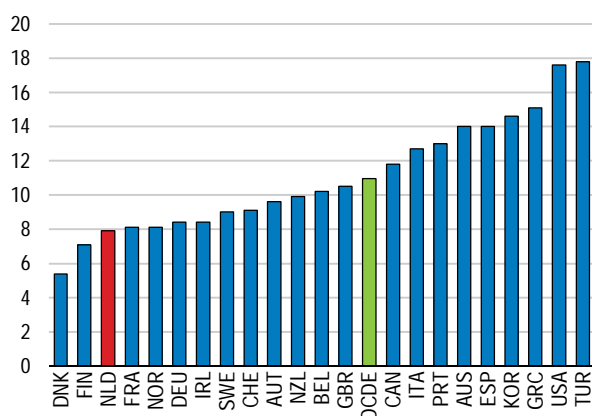
A. Les résultats moyens en termes de bien-être sont bons

Indicateur du vivre mieux, 2015¹



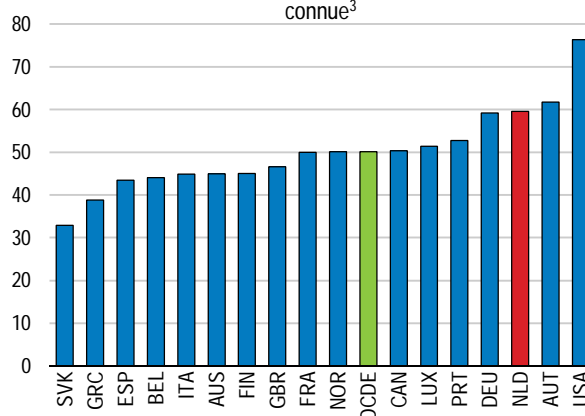
B. Le taux de pauvreté est bas

Pourcentage, 2013 ou dernière année connue²



C. La concentration de la richesse est forte

Part du patrimoine net des ménages du décile supérieur, en pourcentage, 2012 ou dernière année connue³



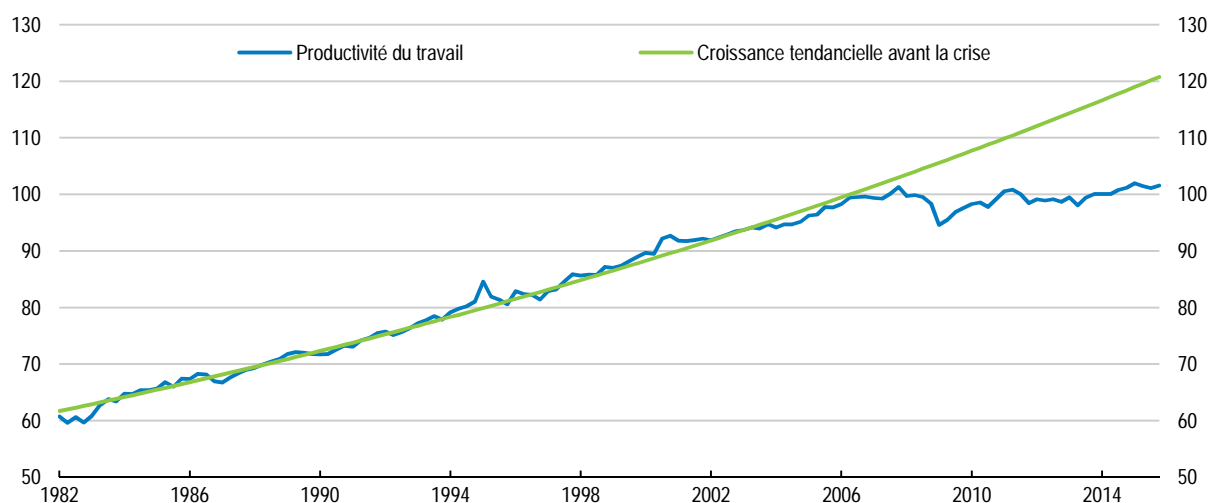
1. Chaque dimension du bien-être est mesurée à l'aide d'un à quatre indicateurs entrant dans la composition de l'Indicateur du vivre mieux de l'OCDE. Ces indicateurs sont assortis de coefficients de pondération égaux, et normalisés de telle sorte qu'ils varient sur une échelle de 0 à 10 (allant du pire au meilleur résultat possible), à l'aide de la formule suivante : $(\text{valeur de l'indicateur} - \text{valeur minimum}) / (\text{valeur maximum} - \text{valeur minimum}) \times 10$. L'agrégat correspondant aux pays nordiques (c'est-à-dire au Danemark, à la Finlande, à la Norvège et à la Suède) est une moyenne non pondérée des données relatives à ces pays.
2. Le taux de pauvreté relative est calculé à partir d'un seuil correspondant à 50 % du revenu disponible médian (corrigé de la taille des familles et après impôts et transferts) de l'ensemble de la population. Les données se rapportent en fait à 2011 pour le Canada. L'agrégat OCDE couvre 32 pays, et c'est une moyenne non pondérée.
3. On entend par richesse le patrimoine net des ménages ordinaires, hors patrimoine retraite. Les données correspondent à la part de ce patrimoine détenue par les 10 % les plus riches des ménages. L'agrégat OCDE est une moyenne non pondérée des données présentées.

Source : OCDE (2015), *Indicateur du vivre mieux de l'OCDE* ; et OCDE (2015), « Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus », *Statistiques de l'OCDE sur les prestations et questions sociales*, novembre ; et OCDE (2015), *Tous concernés : Pourquoi moins d'inégalité profite à tous*.

Comme c'est le cas dans nombre d'autres pays de l'OCDE, la productivité du travail est faible depuis le déclenchement de la crise, ce qui se traduit par un écart de plus 15 % par rapport au niveau qu'aurait atteint cette productivité si elle avait continué d'augmenter au même rythme qu'avant la crise, où son taux de croissance tendanciel s'établissait aux alentours de 2 % par an (graphique 3).

Graphique 3. La productivité du travail est stationnaire

Production par heure, indice (2007 = 100)¹



1. La productivité du travail est égale au PIB réel divisé par le nombre total d'heures travaillées. La croissance tendancielle de la productivité du travail avant la crise est calculée entre T1 1982 et T4 2007, puis calculée par extrapolation à partir de 2008.

Source : OCDE (2016), *Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections* (base de données), février.

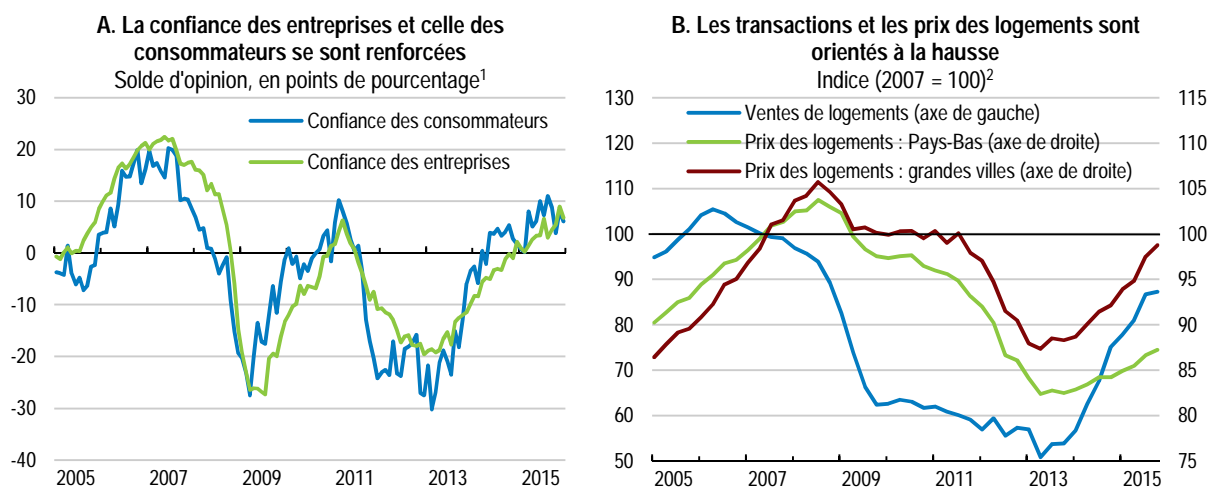
Les principaux messages de la présente Étude sont les suivants :

- L'activité économique s'est redressée et les vulnérabilités macro-financières se sont considérablement atténuées depuis 2007, ce qui donne une assise durable et inclusive à la croissance du PIB.
- Un accroissement de l'investissement du secteur privé, notamment dans l'innovation et le capital productif, contribuerait à rehausser la croissance de la productivité.
- Continuer d'améliorer les compétences dans le système scolaire et dans le monde du travail, ainsi que l'adéquation entre compétences et emplois, permettrait d'accroître la productivité et de contribuer à ce que chacun récolte les fruits d'une croissance plus forte.

Les perspectives économiques sont encourageantes

Légèrement supérieure à 2 % en moyenne en glissement annuel depuis le premier trimestre 2015, la croissance repose essentiellement sur le renforcement de la demande intérieure. La confiance des entreprises et des consommateurs s'est raffermie (graphique 4, partie A). La progression de l'emploi et l'accélération de la croissance des salaires, étayée notamment par la diminution des cotisations destinées au deuxième pilier du système de retraite depuis janvier 2015, ont relancé la consommation privée. Le marché du logement se redresse également après une période d'effondrement (graphique 4, partie B), et cette hausse des prix de l'immobilier d'habitation soutient la consommation.

Graphique 4. La confiance et le marché du logement se sont redressés



1. Les données trimestrielles sont des moyennes non pondérées des chiffres mensuels. L'indice de confiance des entreprises est la moyenne arithmétique de soldes d'opinion (exprimés en points de pourcentage), c'est-à-dire de différences entre les proportions de réponses apportées à des questions, portant sur les catégories suivantes : tendance future de la production ; niveau des stocks de produits finis ; et niveau des carnets de commandes. Ces soldes d'opinion constituent une synthèse des réponses aux questions à choix multiples posées dans le cadre des enquêtes de conjoncture réalisées auprès des entreprises ; ils varient sur une échelle allant de -100 points de pourcentage (si toutes les réponses sont défavorables) à +100 points de pourcentage (si toutes les réponses sont favorables), dont le point médian est zéro. Les données relatives à la confiance des entreprises sont des moyennes non pondérées des valeurs mensuelles des indicateurs de confiance relatifs au secteur manufacturier, à la construction, au commerce de détail et aux services (hors commerce de détail).
2. Moyenne mobile sur 4 trimestres des chiffres de ventes de logements. Les prix des logements correspondent à l'indice des prix des logements anciens occupés par leurs propriétaires qui sont situés sur le territoire néerlandais et vendus à des particuliers. Les prix des logements dans les grandes villes correspondent à la moyenne non pondérée des prix relevés à Amsterdam, La Haye, Rotterdam et Utrecht.

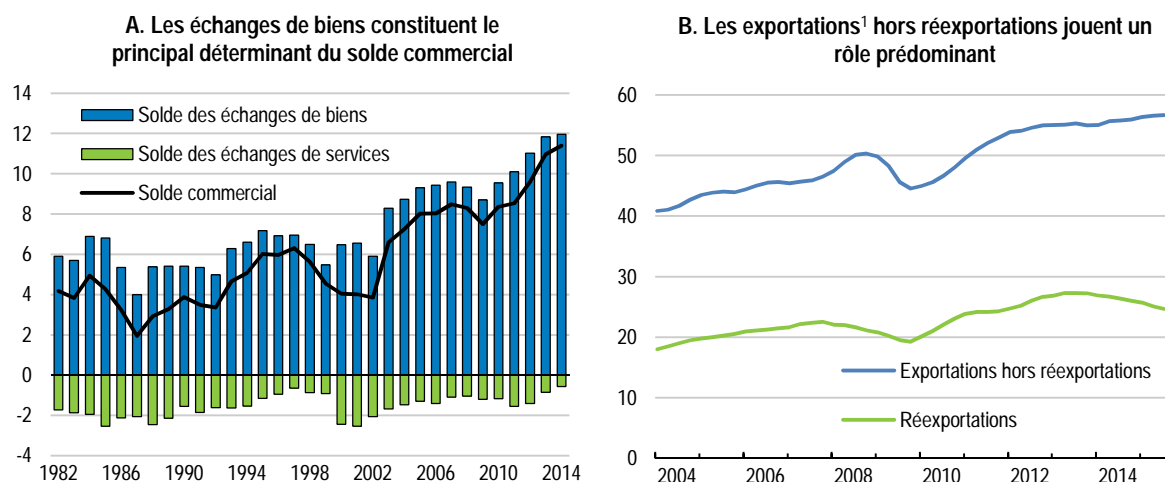
Source : OCDE (2016), *Principaux indicateurs économiques* (base de données), janvier ; et CBS (2016), « House Price Index; existing, Netherlands », rubrique « Construction and housing », *Statline*, Bureau central des statistiques (CBS, *Centraal Bureau voor de Statistiek*), janvier.

Le gouvernement ayant commencé à réduire progressivement l'extraction de gaz naturel pour limiter le risque de séisme, les exportations de cet hydrocarbure ont diminué et les importations augmenté, ce qui a ralenti le rythme de la reprise et amputé d'environ 0.5 point de pourcentage la hausse du PIB en 2014 et 2015. Néanmoins, l'excédent des paiements courants reste inférieur à 10 % du PIB, essentiellement grâce au dynamisme des exportations, dont la contribution hors réexportations est forte (graphique 5). L'ampleur de cet excédent des paiements courants tient également à la persistance d'un solde épargne-investissement positif pour le secteur des sociétés néerlandaises (graphique 6). L'ampleur de l'excédent d'épargne du secteur des sociétés non financières résulte essentiellement de la relative faiblesse des versements de dividendes et de l'importance des investissements étrangers des multinationales (European Commission, 2015a). Néanmoins, certaines petites et moyennes entreprises (PME) restent confrontées à des difficultés d'accès aux financements (voir ci-après), qui limitent leurs investissements intérieurs. Des hausses durables de l'investissement résidentiel, qui a sensiblement reculé à la suite du fléchissement du marché du logement de 2008-13, contribueraient également à réduire l'ample excédent des paiements courants et à répondre aux déséquilibres de la zone euro.

Le taux de chômage a diminué pour s'établir à près de 6.5 %, un niveau quelque peu équivalent à la moyenne de l'OCDE mais qui reste nettement supérieur au point bas atteint avant la crise aux Pays-Bas, qui s'établissait à près de 3.5 % fin 2008, et le chômage de longue durée a augmenté (graphique 7, partie A). La baisse du taux de chômage résultait du redressement de la production et de la demande, mais la rétention de main-d'œuvre pendant la récession, qui a limité la progression du chômage, pourrait retarder un redressement plus vigoureux de l'emploi. Le taux d'emploi à temps complet des hommes n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant la crise, et le taux d'emploi à temps partiel a augmenté peu à peu dernièrement (graphique 7, partie B).

Graphique 5. L'excédent commercial est considérable et croissant

En pourcentage du PIB

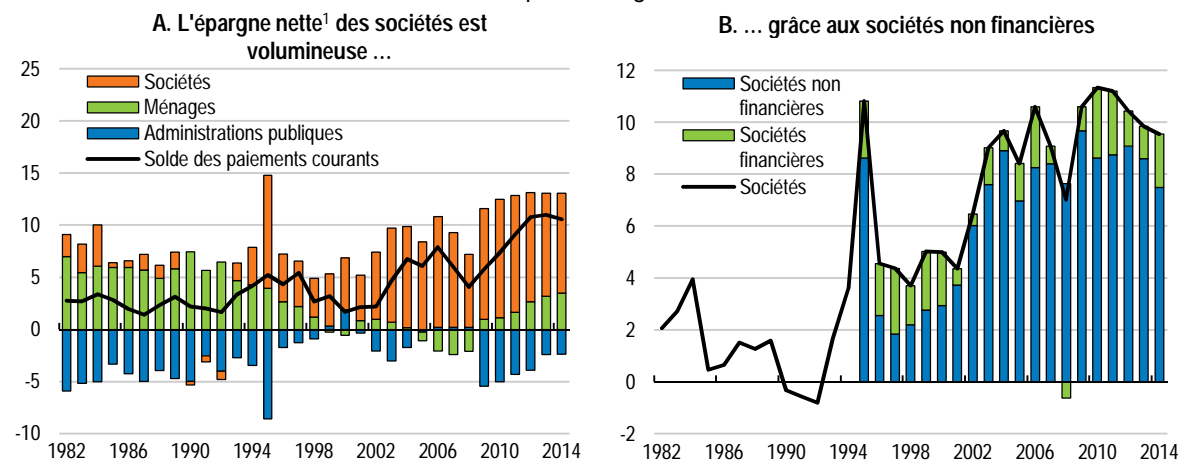


1. Exportations de biens et services.

Source: OCDE (2016), *Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections* (base de données), février ; et DNB (2015), « Balance of payments and international investment position statistics », *Statistics DNB*, Banque des Pays-Bas (DNB, De Nederlandsche Bank), février.

Graphique 6. La position nette de l'épargne des secteurs a augmenté ou est restée élevée

En pourcentage du PIB



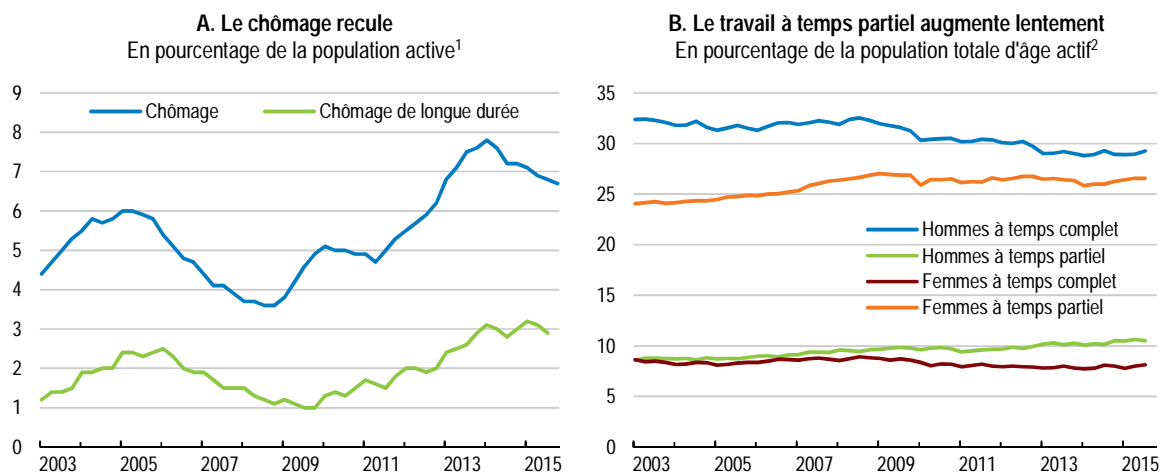
1. L'épargne nette est la somme des soldes des comptes courant et de capital. Le secteur des ménages englobe les institutions sans but lucratif au service des ménages.

Source: OCDE (2016), *Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections* (base de données), février ; Datastream et CBS (2015), « Current transactions by sectors; National Accounts », rubrique « Macroeconomics », *Statline*, Bureau central des statistiques (CBS, *Centraal Bureau voor de Statistiek*), novembre.

La croissance du PIB devrait se renforcer à 2.1% en 2017 (tableau 1). Le redressement de la croissance de la consommation privée devrait se poursuivre, grâce à de nouvelles améliorations sur le marché du travail. Le taux de chômage devrait diminuer progressivement, l'emploi augmentant davantage que la population active. L'investissement des entreprises devrait contribuer positivement à la croissance grâce à une demande intérieure vigoureuse, et à une normalisation progressive des conditions de crédit. La croissance de l'investissement résidentiel devrait devenir plus modérée, mais la contribution de la

construction de logements à l'expansion économique devrait augmenter. L'inflation devrait s'accroître parallèlement à la hausse de l'utilisation des capacités.

Graphique 7. Le marché du travail se redresse



1. Le taux de chômage de longue durée désigne la proportion de personnes sans emploi depuis 12 mois ou plus.
2. Les données se rapportent à la population en âge de travailler, c'est-à-dire âgée de 15 à 64 ans. Le taux d'emploi à temps partiel désigne la proportion de personnes travaillant moins de 35 heures par semaine. Le taux d'emploi à temps complet désigne la proportion de personnes travaillant 35 heures ou plus par semaine.

Source : Eurostat (2016), *Emploi et chômage (Enquête sur les forces de travail)* (base de données), janvier.

Il se peut que l'atonie antérieure de la croissance économique ait dégradé la qualité des bilans des PME, ce qui pourrait entamer leur dynamisme et freiner l'expansion économique. En outre, le taux de renouvellement des entreprises est structurellement faible, ce qui peut entraver le redéploiement des ressources vers des usages plus productifs. De nouvelles réductions de la production de gaz naturel freineraient la croissance et les recettes budgétaires, mais la baisse des prix du pétrole devrait soutenir l'activité économique. Les récentes initiatives de décentralisation budgétaire en faveur des communes pourraient déboucher sur des dépassements de dépenses, mais elles pourraient aussi améliorer l'efficacité des dépenses si les collectivités locales sont plus en phase avec les besoins locaux. L'effet des mesures antérieures de rétention de main-d'œuvre sur l'évolution de l'emploi et du chômage est difficile à évaluer, même si les récentes réformes du marché du travail pourraient avoir un effet stimulant plus fort que prévu sur la progression de l'emploi. Une accélération de la croissance dans la zone euro renforcerait la demande extérieure, mais une atonie de l'activité dans les économies de marché émergentes serait préjudiciable aux échanges mondiaux et entraverait indirectement les exportations néerlandaises, en nuisant à ses partenaires commerciaux.

Les indicateurs de vulnérabilité macrofinancière ont sensiblement diminué depuis la crise, mais la dette brute des ménages, qui s'établit à près de 120 % du PIB, est une des plus élevées d'Europe (CBS, 2015a), en raison de l'ampleur de leurs emprunts hypothécaires, ce qui représente un facteur de vulnérabilité en cas de crise financière. Cela vaut même si le patrimoine net des ménages est également volumineux, puisqu'il était estimé à 400 % du PIB en 2012 par le Bureau central des statistiques (CBS, Centraal Bureau voor de Statistiek), car les ménages ayant des actifs (ceux de plus de 50 ans) ne sont pas les mêmes que ceux qui sont endettés (les ménages jeunes), comme cela avait été indiqué dans le chapitre 1 de l'Étude économique de l'OCDE de 2014 sur les Pays-Bas (OECD, 2014a). Depuis 2013, la déductibilité des intérêts d'emprunts hypothécaires est subordonnée à l'amortissement de ces prêts, ce qui devrait se traduire par une augmentation de l'amortissement des crédits hypothécaires au fil du temps, étant donné qu'auparavant, la plupart de ces prêts n'étaient pas amortis régulièrement (autrement dit, le principal n'était pas remboursé de manière échelonnée). En outre, le taux maximum d'imposition auquel les intérêts hypothécaires peuvent être déduits est en train d'être abaissé, même s'il ne s'agit que d'une diminution très progressive de 52 % à 38 % entre 2014 et 2042. D'autres réformes ont été engagées, consistant notamment à abaisser progressivement les quotités de financement (ratios prêt/valeur du bien) maximales à 100 % en 2018, à réduire les ratios prêt/revenu pour compenser l'augmentation des capacités

de prêt liée à la diminution des taux d'intérêt, et à revoir à la baisse le montant maximum des crédits hypothécaires pouvant bénéficier de garanties publiques (qui constituent une assurance contre le défaut de règlement des dettes résiduelles restant éventuellement à rembourser après la vente d'un bien immobilier).

Table 1. Indicateurs et projections macroéconomiques
Pourcentage de variation annuelle, en volume (prix de 2010)

	2012 Prix courants (milliards EUR)	2013	2014	2015	2016	2017
Produit intérieur brut (PIB)	645.0	-0.4	1.0	1.9	1.7	2.1
Consommation privée	289.8	-1.4	0.0	1.6	0.9	1.3
Consommation publique	169.9	0.2	0.3	0.0	0.6	1.2
Formation brute de capital fixe	121.9	-4.5	3.5	10.3	7.2	5.3
Logement	22.6	-11.6	6.9	26.8	10.1	5.7
Entreprises	75.2	-3.0	4.4	8.4	7.8	6.2
Secteur public	24.2	-2.5	-1.9	1.8	1.5	1.2
Demande intérieure finale	581.6	-1.6	0.8	2.9	2.2	2.2
Variation des stocks ¹	1.6	-0.1	-0.1	-0.6	0.2	0.0
Demande intérieure totale	583.2	-1.7	0.6	2.2	2.4	2.2
Exportations de biens et services	528.2	2.4	4.0	4.2	3.0	4.1
Importations de biens et services	466.4	1.1	4.0	4.9	4.1	4.5
Solde extérieur ¹	61.8	1.1	0.5	0.0	-0.4	0.1
Autres indicateurs (taux de croissance, sauf indication contraire)						
PIB potentiel	..	0.8	0.9	1.1	1.2	1.3
Écart de production ²	..	-3.1	-3.0	-2.2	-1.7	-1.0
Emploi	..	-0.8	-0.6	1.0	0.7	0.9
Taux de chômage	..	7.3	7.4	6.9	6.3	5.9
Indice implicite des prix du PIB	..	1.3	0.8	0.3	0.7	1.2
Indice des prix à la consommation (harmonisé)	..	2.6	0.3	0.2	0.7	1.2
Indice de base des prix à la consommation (harmonisé)	..	2.5	0.6	0.9	1.0	1.3
Taux d'épargne des ménages, net ³	..	7.3	8.2	8.3	8.8	9.3
Balance des opérations courantes ⁴	..	11.0	10.6	9.6	8.7	8.2
Solde budgétaire des administrations publiques ⁴	..	-2.4	-2.4	-2.2	-1.9	-1.5
Solde sous-jacent des administrations publiques ²	..	-1.3	-0.9	-1.1	-1.2	-1.0
Solde primaire sous-jacent des administrations publiques ²	..	-0.3	0.1	-0.1	-0.4	-0.2
Dettes brutes des administrations publiques (Maastricht) ⁴	..	67.9	68.2	66.9	66.6	66.2
Dettes nettes des administrations publiques ⁴	..	39.9	43.7	44.9	45.8	45.9
Taux du marché monétaire à trois mois, moyenne	..	0.2	0.2	0.0	-0.1	0.1
Rendement des obligations d'État à dix ans, moyenne	..	2.0	1.5	0.7	0.7	1.1

1. Contributions aux variations du PIB réel.
2. En pourcentage du PIB potentiel.
3. En pourcentage du revenu disponible des ménages.
4. En pourcentage du PIB.

Source : OCDE (2016), *Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections* (base de données), février.

Les facteurs de vulnérabilité financière et macroéconomique se sont atténués depuis la période antérieure au déclenchement des crises financières mondiales. La principale exception réside dans la taille encore considérable du secteur financier néerlandais, bien supérieure à sa moyenne à long terme si l'on prend en compte les activités nationales, même si les activités à l'étranger ont été réduites, le ratio de levier a augmenté et la dette bancaire extérieure a diminué par rapport aux moyennes historiques (encadré 1).

D'autres indicateurs laissent à penser que la stabilité du secteur bancaire a continué à s'améliorer depuis l'examen de la situation du secteur bancaire réalisé à l'occasion de l'Étude économique des Pays-Bas de 2014 (OECD, 2014a). Les ratios de fonds propres non pondérés ont augmenté pour s'établir aux alentours de 5 %, tandis que les ratios pondérés étaient supérieurs à 15 % pour les fonds propres de base et proches de 20 % pour le total des fonds propres réglementaires à la fin de 2015. Le niveau des créances douteuses et litigieuses (CDL) est modeste et a tendance à diminuer, mais il existe une marge d'amélioration de la capacité des banques à absorber les risques de solvabilité, dans la mesure où si les CDL étaient intégralement passées en charges, leur capital s'en trouverait amputé de 40 %, ce qui est élevé en comparaison internationale. Le ratio prêts/dépôts, qui s'établissait aux alentours de 130 % à la mi-2015, est lui aussi élevé, ce qui expose les banques à des chocs de liquidités potentiels, mais le fait de lier la déductibilité fiscale des intérêts sur les prêts immobiliers à l'amortissement des nouveaux prêts contractés depuis 2013 devrait permettre de réduire progressivement ce ratio. En 2015, les autorités ont cédé environ un quart du capital d'ANB AMRO, qui avait été nationalisée au début de la crise, et cette privatisation partielle constitue un pas de plus dans la bonne direction. Enfin, le Comité de stabilité financière a été très clair et a fait preuve d'anticipation sur la question des risques, en recommandant par exemple aux gouvernements futurs que la réduction progressive en cours de la quotité de financement qui devrait revenir à 100 % en 2018 soit poursuivie jusqu'à atteindre 90 % en 2028.

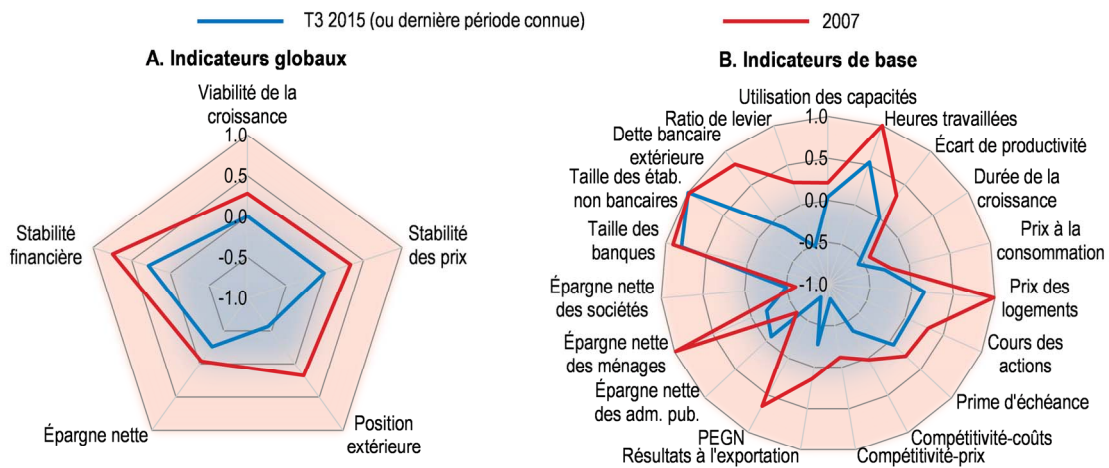
Encadré 1. Évaluer les facteurs de vulnérabilité macrofinancière

Il est possible de mesurer et d'identifier les facteurs de vulnérabilité macrofinancière en termes d'écart de certains indicateurs par rapport à leur niveau moyen de long terme (0) calculé en temps réel, c'est-à-dire jusqu'au moment considéré, les écarts maximums représentant la vulnérabilité la plus forte (+1) et les écarts minimums la vulnérabilité la plus faible (-1). On utilise les écarts par rapport aux moyennes à long terme en temps réel pour tous les indicateurs, sauf pour la hausse des prix à la consommation pour laquelle on utilise les écarts par rapport à 2 %. Les indicateurs retenus sont fondés sur les travaux récents de l'OCDE sur les indicateurs de vulnérabilité (Röhn *et al.*, 2015) et sur les liens entre finance et croissance économique (Cournède and Denk, 2015).

Les facteurs de vulnérabilité macrofinancière ont sensiblement diminué depuis la crise (graphique 8). En 2007, les facteurs de vulnérabilité les plus importants résidaient dans le secteur financier, mais on relevait également des signes de dégradation de la viabilité de la croissance, de la stabilité des prix et de la position extérieure (graphique 8, partie A). Plus précisément, la taille du secteur financier était considérable et la dette bancaire extérieure élevée, la situation d'épargne nette des ménages était dégradée, on observait des tensions sur le marché du travail, les logements étaient surévalués, et la position extérieure globale nette était fragile (graphique 8, partie B). Une correction majeure de ces déséquilibres est intervenue depuis 2007, sauf en ce qui concerne la taille du secteur financier, qui reste d'une ampleur considérable. Bien qu'il soit difficile de prévoir les interactions entre facteurs de vulnérabilité, leurs effets conjugués laissaient entrevoir des risques importants pesant sur la croissance à l'approche de la crise mondiale (graphique 9). Le secteur financier représentait la principale source d'exposition au risque, qui n'a diminué que pendant la récession à double creux.

Graphique 8. Les facteurs de vulnérabilité macrofinancière sont modestes et ont sensiblement diminué depuis 2007

Écart des indicateurs par rapport à leur niveau moyen de long terme (0) calculé en temps réel, les écarts maximums représentant la vulnérabilité la plus forte (+1) et les écarts minimums la vulnérabilité la plus faible (-1)¹

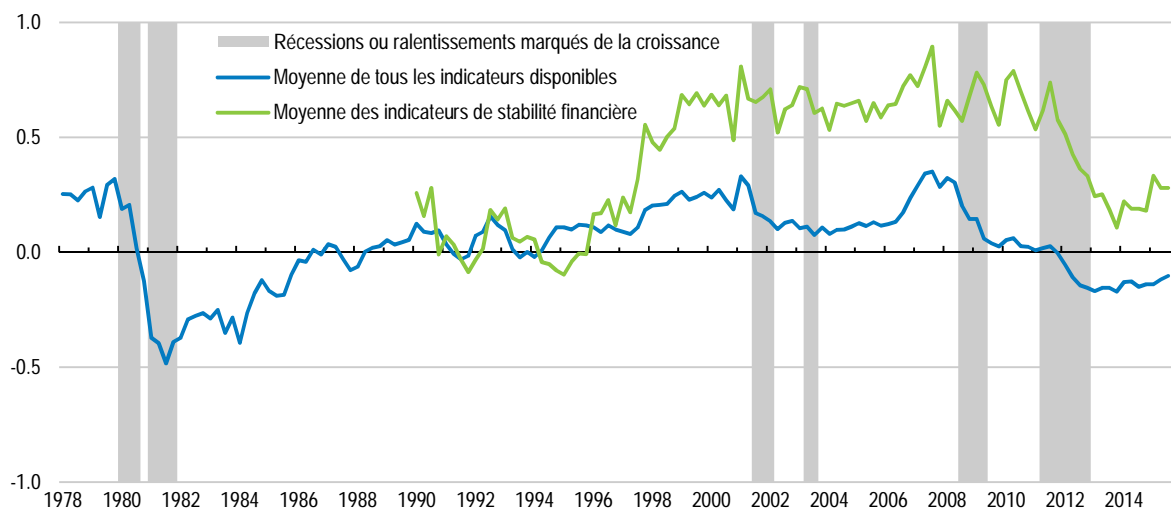


- On calcule chaque indicateur global de vulnérabilité macrofinancière en agrégeant (sous la forme d'une moyenne simple) des indicateurs de base normalisés. La viabilité de la croissance recouvre les indicateurs de base suivants : l'utilisation des capacités dans le secteur manufacturier, le nombre total d'heures travaillées divisé par la population d'âge actif (heures travaillées), la différence entre la croissance du PIB et la croissance de la productivité (écart de productivité), et un indicateur reflétant à la fois la longueur et la vigueur de la phase d'expansion consécutive au dernier point bas du cycle économique (durée de la croissance). La stabilité des prix recouvre les indicateurs de base suivants : la moyenne de l'inflation globale et de l'inflation sous-jacente (prix à la consommation), la moyenne du ratio prix des logements/loyers et du ratio prix des logements/revenu (prix des logements), l'indice des cours de toutes les actions néerlandaises corrigé en fonction du PIB nominal (cours des actions), et la différence entre les taux d'intérêt des titres d'État à long terme et à court terme (prime d'échéance). La position extérieure recouvre les indicateurs de base suivants : la moyenne du taux de change effectif réel (TCER) fondé sur les coûts unitaires de main-d'œuvre et du TCER fondé sur l'indice des prix à la consommation (compétitivité-coûts) ; les prix relatifs des biens et services exportés (compétitivité-prix) ; les résultats à l'exportation et la position extérieure globale nette (PEGN) en pourcentage du PIB. L'épargne nette recouvre les indicateurs de base suivants : l'épargne nette des administrations publiques, celle des ménages et celle des sociétés, tout exprimé en pourcentage du PIB. La stabilité financière recouvre les indicateurs de base suivants : la taille des banques mesurée en pourcentage du PIB ; la taille des établissements non bancaires mesurée en pourcentage du PIB, la dette bancaire extérieure en pourcentage des engagements totaux des banques, ainsi que leur capital social et leurs réserves en proportion de leurs engagements totaux (ratio de levier).

Source : Calculs de l'OCDE fondés sur OCDE (2015), *Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections* (base de données), décembre, et Datastream.

Graphique 9. Indicateurs de vulnérabilité et croissance économique

Écart des indicateurs par rapport à leur niveau moyen de long terme (0) calculé en temps réel, les écarts maximums représentant la vulnérabilité la plus forte (+1) et les écarts minimums la vulnérabilité la plus faible (-1)¹



1. Toute période d'au moins deux trimestres consécutifs caractérisés par un taux de croissance trimestriel inférieur ou égal à 0.2 % est considérée comme une récession ou un ralentissement marqué de la croissance.

Source : Calculs de l'OCDE fondés sur OCDE (2015), *Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections* (base de données), décembre, et Datastream.

Les perspectives économiques sont également associées à des risques de chocs importants, dont la probabilité et les conséquences sont difficiles à quantifier en termes de risque de divergence par rapport aux prévisions (encadré 2).

Encadré 2. Chocs que pourrait subir l'économie néerlandaise

Origine du choc	Impact possible
Forte augmentation de l'immigration	Un accroissement sensible de la vague actuelle de migrants et de réfugiés, entraîné par une accentuation de l'instabilité géopolitique au Moyen-Orient, intensifierait les tensions sur les dépenses publiques et sur le marché du logement. Néanmoins, ce choc se traduirait également par une augmentation de la consommation à court terme et, si ces immigrants sont intégrés dans la société et l'économie néerlandaises, par un renforcement de la production à moyen terme.
Turbulences dans la zone euro et/ou l'Union européenne	Un regain de turbulences financières dans la zone euro pourrait déboucher sur des pertes pour le budget néerlandais et avoir des effets d'entraînement sur la stabilité du secteur financier aux Pays-Bas. Tout obstacle dans la construction de l'Union européenne pourrait saper la confiance des consommateurs, avoir des conséquences négatives sur les décisions d'investissement des entreprises au plan national et freiner l'internationalisation des entreprises multinationales néerlandaises.
Établissements financiers en difficulté	Une période prolongée de faibles taux d'intérêt pourrait remettre en cause les rendements financiers requis, ou attendus, par les secteurs des assurances et des organismes de retraite, et se traduire par un ajustement potentiellement coûteux.

Conserver des finances publiques saines

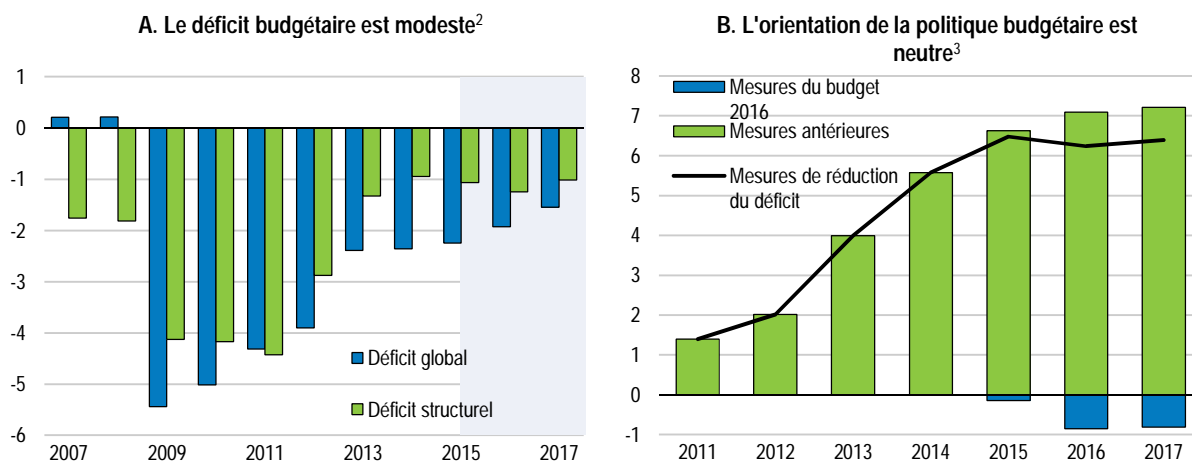
Assurer la viabilité des finances publiques à long terme et réaliser des gains d'efficience

La situation des finances publiques s'est nettement améliorée depuis la crise financière mondiale, grâce des efforts considérables d'assainissement budgétaire et à une accélération de la croissance. En conséquence, le déficit budgétaire est aujourd'hui gérable et la dette publique est inférieure à 70 % du PIB. Cet assainissement a été procyclique, mais il a permis au gouvernement de donner maintenant à la politique budgétaire une orientation globalement neutre. Le cadre budgétaire fondé sur un plafond de dépenses mais permettant aux stabilisateurs automatiques de jouer du côté des dépenses, où ils sont en tout état de cause les plus efficaces, a été bénéfique aux Pays-Bas par le passé, et on ne peut que se féliciter du récent rétablissement de ce cadre, qui devrait être le fondement de la politique budgétaire dans les temps à venir.

La politique budgétaire devrait conserver une orientation globalement neutre à court terme, ce qui est approprié compte tenu des perspectives positives de viabilité budgétaire et des prémices de reprise. Les incertitudes entourant la production potentielle sont grandes, et selon les estimations de la Commission européenne, le déficit structurel serait passé au-dessus de l'objectif à moyen terme (OMT) fixé à 0,5 % du PIB en 2015 (graphique 10, partie A). Toutefois, cette hausse reflète essentiellement la décision du gouvernement de réduire la production de gaz afin de limiter les risques de séismes connexes, ce qui, conjugué à la baisse des prix du gaz, a eu pour effet de réduire les recettes budgétaires de plus de 1 % du PIB entre 2013 et 2015. Dans la mesure où la réduction des recettes budgétaires annuelles liées à l'extraction de gaz est durable, des mesures compensatoires pourraient être nécessaires à moyen terme pour atteindre l'OMT. Le budget 2016 comprend un train de mesures de relance budgétaire de 5 milliards EUR (0,7 % du PIB), qui se traduit par le maintien de l'orientation neutre de la politique budgétaire, dans la mesure où il permet pour l'essentiel de contrebalancer les mesures d'assainissement qui avaient été adoptées précédemment (graphique 10, partie B). En outre, les autorités sont aussi en train d'accroître quelque peu certaines dépenses publiques en vue de faire face aux récentes arrivées de réfugiés dans le pays (encadré 3).

Graphique 10. Un assainissement budgétaire considérable et la reprise économique ont amélioré la situation des finances publiques

En pourcentage du PIB¹



1. Le déficit structurel est mesuré en pourcentage du PIB potentiel.
2. Les chiffres de 2015, 2016 et 2017 sont des prévisions.
3. Chiffres cumulés nets.

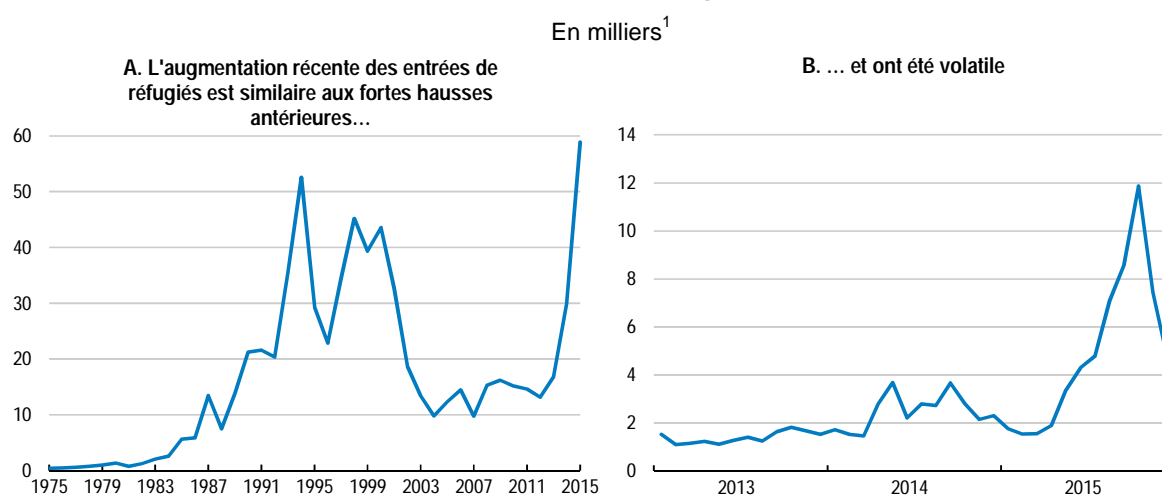
Source: OCDE (2016), *Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections* (base de données), février ; CPB (2015), « Macro Economic Outlook (MEV) 2016 », Bureau central de planification (*Centraal Planbureau*) des Pays-Bas, septembre ; et CPB (2015), « Tekortreducerende maatregelen 2011-2017 », Bureau central de planification (*Centraal Planbureau*) des Pays-Bas, septembre.

Le train de mesures de relance d'un montant de 5 milliards EUR soutient l'emploi, en particulier pour les personnes à faible revenu et les femmes, ainsi que la consommation des ménages. La réduction des taux de l'impôt sur le revenu donnera un coup de pouce au pouvoir d'achat de la plupart des citoyens. Les taux effectifs d'imposition des revenus du travail continueront de diminuer à mesure que le crédit d'impôt pour l'emploi de personnes salariées sera relevé, sur fond d'accélération de la suppression progressive du crédit d'impôt général. Le coût de la main-d'œuvre pour les employeurs, qui avait augmenté ces dernières années, sera abaissé à compter de 2017 pour les travailleurs percevant des revenus égaux ou tout juste supérieurs au salaire minimum. Le taux d'activité des femmes dans des emplois rémunérés devrait bénéficier de la hausse de la prestation pour garde d'enfants et de la diminution du taux d'imposition effectif sur les seconds apporteurs de revenu dans les ménages ayant de jeunes enfants.

Encadré 3. Le récent afflux de réfugiés et ses conséquences économiques

Les demandes d'asile ont grimpé en flèche en 2015, puisqu'elles ont quasiment doublé par rapport à 2014, essentiellement du fait d'un afflux de réfugiés syriens (graphique 11, partie A). Les entrées de réfugiés ont diminué dernièrement (graphique 11, partie B), mais elles pourraient repartir à la hausse en cas d'accroissement de l'instabilité géopolitique, notamment au Moyen-Orient. Il faudra du temps et des efforts pour intégrer les réfugiés, dans la mesure où nombre d'entre eux pourraient être traumatisés par leur expérience de la guerre et de l'exode. Cela représente des coûts à court terme, mais ils sont restés limités jusqu'ici, et les réfugiés pourraient renforcer à terme l'économie néerlandaise. Cela étant, l'impact de ce phénomène sur le PIB par habitant dépendra de la réussite de l'intégration des réfugiés sur le marché du travail, de leurs qualifications et de l'efficacité des politiques publiques connexes.

Graphique 11. Les demandes d'asile ont grimpé en flèche en 2015



1. Nombre total de demandes d'asile, recouvrant les demandes initiales et ultérieures et les demandes de regroupement familial.

Source: CBS (2016), « Asylum requests », rubrique « Population », *Statline*, Bureau central des statistiques (CBS, *Centraal Bureau voor de Statistiek*), janvier.

Les coûts liés aux réfugiés et autres immigrants sont difficiles à estimer compte tenu de l'évolution rapide du nombre des arrivées, et ils sont liés pour l'essentiel au logement des personnes considérées dans des centres d'asile, aux soins de santé qui leur sont dispensés et aux prestations qui leur sont versées, et ils sont estimés à 1 milliard EUR (0.15 % du PIB) pour 2015. Ce montant est deux fois plus élevé qu'en 2014, mais il est similaire à celui qui avait dû être assumé en 2001, par exemple, où avaient également eu lieu des entrées importantes (graphique 11, partie A). Les dépenses publiques consacrées aux immigrants récents devraient augmenter encore en 2016, mais ne devraient très probablement pas excéder les niveaux anticipés dans les autres pays connaissant un afflux de réfugiés, tels que l'Autriche (0.3 % du PIB), l'Allemagne (0.5 % du PIB) ou la Suède (0.9 % du PIB) (OECD, 2015). Cet accroissement des dépenses publiques intérieures exerce un léger effet stimulant sur l'économie ; ainsi, le gouvernement et les communes investissent dans 3 500 logements supplémentaires.

Les communes devraient jouer un rôle grandissant dans la gestion des réfugiés arrivés récemment.

Toutes les communes se voient en effet demander d'accueillir des demandeurs d'asile, ce qui contribue à répartir les flux entrants sur l'ensemble du territoire national. Un échange de données d'expérience entre les communes concernant l'intégration sociale et sur le marché du travail des réfugiés, ainsi que l'adoption d'un système d'évaluation comparative permettant de contrôler l'efficacité des mesures prises, comme au Danemark (OECD, 2016), pourraient favoriser l'identification des meilleures pratiques. Cela permettrait également de fournir des orientations aux communes sur la gestion des effets qu'auront ces arrivées à moyen terme, certains réfugiés devenant des citoyens néerlandais et obtenant ainsi un accès élargi à l'aide sociale, aux soins de santé et au système scolaire.

Une intégration réussie des réfugiés sur le marché du travail est cruciale pour que leur présence dans le pays puisse porter ses fruits sur le plan économique. Or, leur taux d'activité est d'environ 15 %, soit un niveau nettement inférieur à celui des autochtones (Vluchtelingenwerk, 2015). En outre, leurs emplois se caractérisent par un nombre limité d'heures travaillées et une faible rémunération. Améliorer la formation linguistique des réfugiés, leur apporter de l'aide pour la reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger et leur permettre d'acquérir des compétences utiles sur le marché du travail néerlandais augmenteraient leurs chances de trouver du travail et d'obtenir des emplois de meilleure qualité. L'arrivée des réfugiés aura probablement un effet global limité sur le chômage, mais, comme le montre l'exemple de la Suède, les immigrés arrivés antérieurement de pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire pourraient être confrontés à une concurrence plus vive sur le marché du travail (Ruist, 2013).

Sources : Vluchtelingenwerk (2014), *IntegratieBarometer 2014* (Baromètre de l'intégration, 2014) ; OCDE (2015), « How will the refugee surge affect the European economy? », *Débats sur les politiques migratoires*, n° 8 ; et Ruist, J. (2015), « Refugee immigration and public finances in Sweden », University of Gothenburg, *Working paper in Economics*, No. 613 ; OECD (2016), *Making Integration Work: Refugees and Others in Need of Protection*, Éditions OCDE.

Le train de mesures de 5 milliards EUR était initialement destiné à faciliter une réforme fiscale de grande envergure. Malheureusement, il s'est avéré impossible de trouver un accord politique sur cette réforme. Elle n'en demeure pas moins nécessaire, étant donné que le système d'imposition est devenu beaucoup plus complexe depuis la dernière réforme fiscale, qui avait eu lieu en 2001. Un élargissement de la base d'imposition permettrait de réduire les taux de prélèvement et d'accroître les dépenses sociales en faveur des personnes ayant besoin d'améliorer leurs compétences (voir ci-après). Le prochain gouvernement devrait se saisir de la question de la réforme des impôts, mais il faudrait que le débat politique commence nettement en amont, afin de faire émerger un consensus et une large adhésion à cette réforme.

Il est possible de rendre le système fiscal plus efficace, équitable et favorable à l'environnement. De nombreuses déductions, exonérations et autres dépenses fiscales se traduisent par une réduction des impôts acquittés par les ménages et les entreprises représentant 18,5 milliards EUR (3 % du PIB) par an. Néanmoins, de nombreuses mesures soit n'ont pas l'effet voulu, soit n'ont pas été évaluées (Algemene Rekenkamer, 2015), et ce sont souvent les ménages les plus aisés qui bénéficient le plus des dépenses fiscales. La forte déductibilité des intérêts des prêts au logement accordée aux propriétaires occupants induit des effets de distorsion et revêt un caractère régressif, dans la mesure où les loyers imputés sont moins taxés. Une poursuite du redressement du marché de l'immobilier d'habitation permettrait d'accélérer la réduction prévue de ce dispositif (OECD, 2014a). Le taux standard de la TVA est de 21 %, mais un taux réduit de 6 % est appliqué à un large éventail de biens et services ; ce sont les riches qui en bénéficient le plus proportionnellement (OECD, 2014b) et il conviendrait de le supprimer. Les taxes liées à l'environnement représentent presque 3,5 % du PIB, soit beaucoup plus que la moyenne de l'OCDE qui ressort à environ 1,5 % du PIB, et elles constituent une part importante des recettes publiques (OECD, 2015c). Cependant, des taux dégressifs s'appliquent à la consommation de gaz naturel et d'électricité et les taxes sur l'énergie sont beaucoup plus faibles pour les entreprises fortement consommatrices que pour les petits utilisateurs, en particulier les ménages. La production d'électricité entre dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne, mais l'exonération fiscale au titre de l'utilisation du charbon pour produire de l'électricité introduite en 2016 pourrait avoir des conséquences environnementales néfastes allant au-delà de l'émission de gaz à effet de serre (OECD, 2015c). Il conviendrait également de supprimer le traitement fiscal préférentiel dont bénéficie le gazole par rapport à l'essence. Par ailleurs, une accélération de la modernisation trop longtemps différée des systèmes informatiques de l'administration fiscale faciliterait la mise en œuvre des réformes.

Les Pays-Bas ont vigoureusement soutenu le projet commun à l'OCDE et au Groupe des Vingt (G20) sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires (BEPS). Ce soutien devra se poursuivre pour garantir que les engagements pris dans le cadre du projet BEPS soient pleinement tenus. Les autorités s'efforcent de veiller à ce que les filiales d'entreprises étrangères contribuent effectivement à l'activité économique en termes d'emploi ou d'investissement, étant donné qu'il existe de nombreuses sociétés « boîtes aux lettres », ayant pour seule fonction de transférer des intérêts perçus et des redevances vers des juridictions à faible niveau d'imposition (Knottnerus et al., 2015). La révision prévue des avantages fiscaux relatifs à l'innovation serait en phase avec les recommandations de l'OCDE. De la même façon, on attend que les Pays-Bas mettent en place rapidement un système d'échange spontané obligatoire d'informations sur les décisions préalables des autorités fiscales pour contribuer à remédier à ces pratiques potentiellement dommageables. L'exacerbation des risques de réputation constitue une incitation supplémentaire à intensifier les efforts déployés pour combattre les pratiques d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéficiaires, ainsi qu'à prendre des mesures adéquates en vertu du droit interne et des conventions applicables, notamment en ce qui concerne le « chalandage fiscal », et les autorités ont annoncé qu'elles allaient œuvrer en ce sens.

Assurer la viabilité de la dette publique

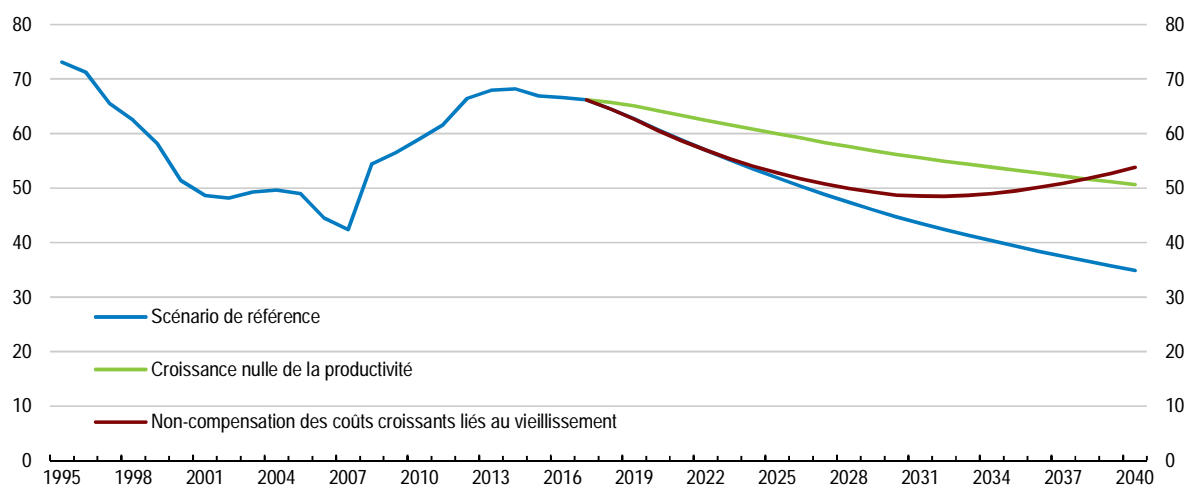
Le maintien d'un déficit structurel à 0,5 % du PIB, conformément à l'objectif à moyen terme (OMT), permettrait de réduire progressivement la dette publique par rapport au PIB, ainsi que le montre le scénario de référence du graphique 12. Ce résultat résiste à diverses hypothèses. Ainsi, même si la croissance nominale devait baisser à 2 % tout juste - ce qui serait le cas si l'inflation s'établissait à 2 % et la croissance de la productivité du travail à zéro - le ratio de la dette publique au PIB diminuerait. En revanche, si la question des dépenses croissantes liées au vieillissement n'était pas traitée en augmentant la fiscalité pour en compenser le coût ou en pratiquant des coupes dans ces dépenses, le ratio dette publique/PIB commencerait à augmenter en l'espace d'une quinzaine d'années.

Les réformes des retraites ont permis de maîtriser l'augmentation attendue des dépenses nettes de pensions. La population d'âge actif (de 20 à 64 ans) devrait diminuer d'un peu plus de 10 % entre 2013 et 2060, plaçant les Pays-Bas à un niveau moyen parmi les pays de l'Union européenne et de la zone euro (European Commission, 2015b). Le taux d'emploi des 55-64 ans a augmenté de près de 15 points de pourcentage entre 2007 et 2014 et l'âge effectif de départ à la retraite est passé à environ 63,5 ans pour les hommes, et 62,5 ans pour les femmes en 2012, chiffres quelque peu en deçà de la moyenne de l'OCDE qui est un peu au-dessus de 64 et 63 ans respectivement (OECD, 2014c). L'âge légal de la retraite dans le régime public de retraite a été relevé plus rapidement ces dernières années, ce dont il convient de se féliciter, et devrait être porté à 66 ans en 2018 et à 67 ans en 2021. L'âge de la retraite sera fixé ensuite en fonction de l'espérance de vie.

Cela étant, les dépenses de santé et le financement de la dépendance devraient, selon les prévisions, augmenter de près de 2,5 % du PIB entre 2013 et 2040 (European Commission, 2015b). Les dépenses globales de santé se sont stabilisées ces derniers temps, mais la récession prolongée pourrait en être la cause (OECD, 2015d). Il convient donc de contrôler de près l'exécution budgétaire et d'accélérer la communication d'informations en temps utile étant donné la fréquence des dépassements de budget dans le secteur de la santé et la longueur des délais d'information de l'administration centrale sur ces dépenses, parmi les plus longs des pays de l'OCDE (OECD, 2015e). Il importera de veiller à ce que la prise en charge du handicap et de la dépendance, désormais décentralisée à l'échelon municipal, produise bien les gains d'efficacité escomptés par les pouvoirs publics. Aussi sera-t-il primordial de s'assurer de la capacité des municipalités à s'acquitter de cette mission et d'écartier tout risque d'une détérioration des services (Charbit and Michalun, 2009).

Graphique 12. Les simulations indiquent une nouvelle réduction de la dette publique

Dette brute des administrations publiques (au sens de Maastricht), en pourcentage du PIB¹

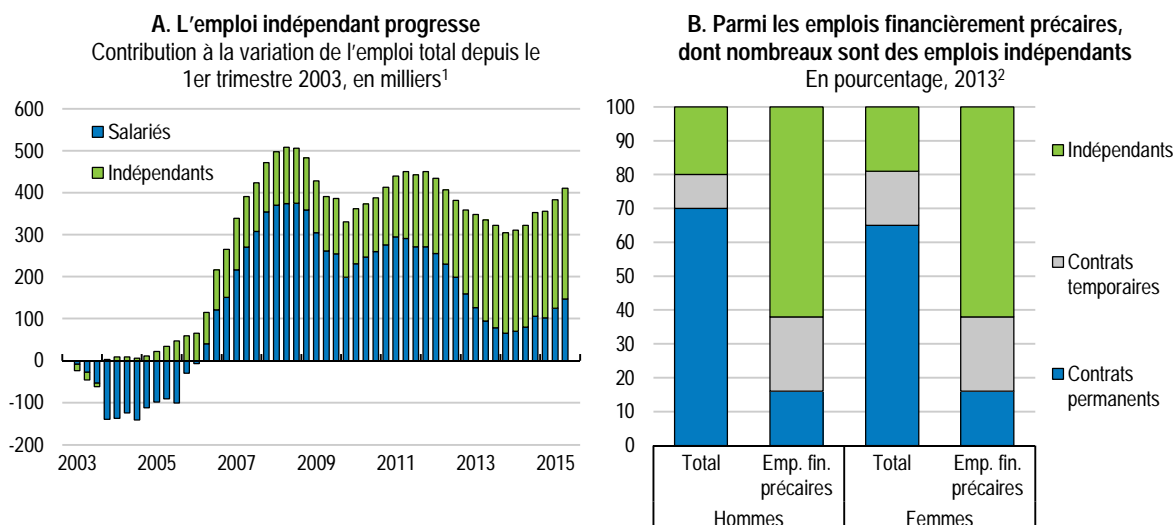


1. Le scénario de référence est établi d'après les prévisions de la base de données Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections jusqu'en 2017 et au-delà, d'après un taux de croissance du PIB réel de 2 % entre 2018-40, conformément aux projections de l'OCDE pour la croissance potentielle à long terme, et un taux de croissance du PIB nominal de 4 %. L'hypothèse d'un déficit budgétaire de 0.5 % du PIB est retenue à compter de 2020, hors transactions financières. Le scénario de « croissance nulle de la productivité » repose sur l'hypothèse d'une croissance du PIB réel d'en moyenne 0.1 % sur 2018-40, qui ne rend compte que de la croissance de l'emploi. Quant au scénario de « non-compensation des coûts croissants liés au vieillissement », il ajoute au déficit budgétaire de référence la variation par rapport au niveau de 2017 des dépenses nettes de pensions publiques et des coûts de la santé et de la dépendance, ce qui se traduit par un déficit budgétaire de 3 % du PIB en 2040 et par un taux moyen de 1.5 % sur 2018-40.

Source: Calculs fondés sur OCDE (2016), *Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections* (base de données), février ; European Commission (2015), « The 2015 Ageing Report: Economic and budgetary projections for the 28 EU Member States (2013-2060) », Directorate-General for Economic and Financial Affairs.

Le marché du travail néerlandais connaît une évolution surprenante qui pourrait avoir des implications à long terme pour le budget : l'emploi indépendant y progresse fortement et concernait plus d'un million de personnes, soit 17 % de l'emploi total, à la mi-2015 (graphique 13, partie A). Cette progression, qui semble principalement de nature structurelle dans la mesure où elle est apparue avant le retournement de conjoncture mondiale, est en partie le signe d'une évolution vers l'entrepreneuriat, ce qui pourrait être de bon augure pour l'économie néerlandaise si elle débouchait sur l'adoption d'innovations et une plus grande capacité d'adaptation. En revanche, les emplois indépendants représentent 60 % environ des emplois financièrement précaires (graphique 13, partie B). Mais la montée du travail indépendant est également révélatrice des efforts déployés pour contourner le haut niveau de protection dont bénéficient les contrats permanents et pour profiter des avantages financiers non négligeables qui existent par rapport aux salariés (graphique 14). Les travailleurs indépendants ne sont pas tenus de cotiser aux régimes collectifs d'invalidité, et un développement considérable des emplois indépendants risquerait de menacer la viabilité de ces régimes si une fraction disproportionnée de bons risques devait leur échapper, même si à ce jour rien ne permet de dire qu'une telle évolution se produit (Josten et al., 2014). Un tel développement pourrait aussi générer des passifs non comptabilisés dans les finances publiques si les travailleurs indépendants ne s'assuraient pas contre les risques d'invalidité. Qui plus est, la concurrence entre les entreprises pourrait s'en trouver faussée, en fonction de l'importance relative des effectifs de travailleurs indépendants.

Graphique 13. L'emploi indépendant a des répercussions sur l'emploi et les revenus

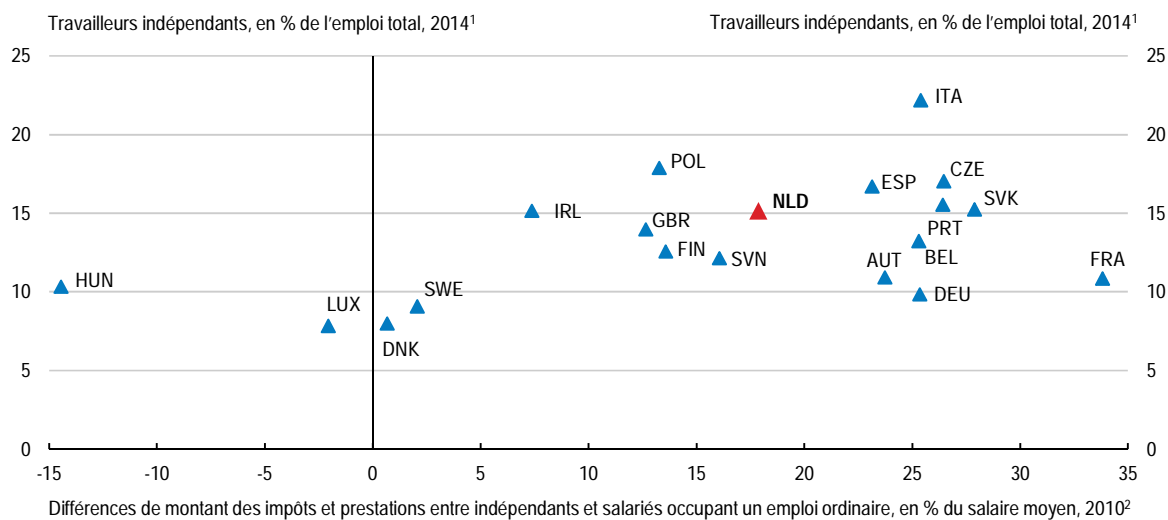


1. Variations cumulées

2. Les données correspondent aux actifs, hommes et femmes, âgés de 20 à 64 ans et travaillant à temps plein (au moins 35 heures par semaine). Les actifs percevant un revenu annuel inférieur au plafond de la sécurité sociale et ne bénéficiant donc pas d'une indépendance financière sont définis comme étant dans une situation de précarité financière. Emp. fin. précaires : emplois financièrement précaires.

Source: CBS (2016), « Employment, quarterly », rubrique « Labour and social security », *Statline*, Bureau central des statistiques (CBS, *Centraal Bureau voor de Statistiek*), février ; et Marion van den Brakel (2015), « Wel werk, maar niet economisch zelfstandig », *Sociaaleconomische Trends (Social-Economic Trends)*, Bureau central des statistiques (CBS, *Centraal Bureau voor de Statistiek*), juin.

Graphique 14. Le système d'impôts-prestations favorise l'emploi indépendant par rapport à l'emploi salarié et fait monter le nombre de travailleurs indépendants



1. Les données correspondent à la population d'âge actif (15-64 ans).
2. Les données sont celles de l'année 2010. Elles correspondent aux indépendants qui travaillent à temps plein (40 heures par semaine) et perçoivent entre 40 % et 160 % du salaire moyen dans le pays.

Source : Eurostat (2015), *Emploi et chômage (Enquête sur les forces de travail)* (base de données), décembre ; OCDE (2015), *Tous concernés : Pourquoi moins d'inégalité profite à tous*.

À la lumière de ce qui précède, il conviendrait que les autorités examinent si les subventions implicites à l'emploi indépendant ne sont pas trop généreuses et si la législation encadrant l'emploi régulier n'est pas trop protectrice. À certaines fins administratives, le statut de travailleur indépendant et, partant, le droit à bénéficier des prestations correspondantes, sont actuellement déterminés en fonction du nombre de « clients » du travailleur, le fait de ne travailler que pour un seul client donnant à penser qu'il existe bel et bien une relation de salariat. Le degré de contrôle et d'indépendance constitue un autre critère. Cette vérification nécessiterait une mise en œuvre plus stricte afin qu'il soit possible de déterminer si la relation de travail s'apparente ou non dans les faits à du salariat, et les autorités ont pris des mesures en ce sens. Toutefois, il est nécessaire de trouver un juste équilibre entre un alourdissement des procédures administratives et la nécessité d'identifier les véritables emplois indépendants.

Les travailleurs indépendants peuvent prétendre aux retraites du premier pilier, mais ne sont pas tenus de cotiser aux régimes du second pilier, ce qui aboutit à un écart entre les taux de remplacement dont ils bénéficient et ceux des travailleurs salariés (OECD, 2015f). Les autorités devraient étudier la nécessité de constituer un « troisième pilier » d'épargne, et mener des activités de sensibilisation à cet égard, pour s'assurer que les travailleurs indépendants disposent d'un niveau suffisant de pension pendant leur vieillesse et pour prévenir le risque de tensions sur les dépenses dans les budgets futurs. Plusieurs pays de l'OCDE ont mis en place des plans d'épargne de ce type pour compléter, voire remplacer, les deux premiers piliers des régimes publics universels et les retraites des régimes professionnels. Dans le cadre du dialogue national sur les retraites, les autorités ont commencé à examiner les options possibles pour renforcer l'épargne-retraite des indépendants et des salariés en contrat temporaire.

Encadré 4. Principales recommandations pour la politique budgétaire

- Accroître l'efficacité fiscale, notamment en accélérant la réduction de la déductibilité des intérêts des prêts au logement et en supprimant progressivement les taux réduits de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) tout en garantissant la neutralité budgétaire de la réforme.
- Réexaminer l'ampleur des incitations fiscales à l'emploi indépendant et rechercher d'autres solutions pour que les travailleurs indépendants se constituent une épargne suffisante en prévision d'éventuels risques liés à l'invalidité et à la vieillesse.

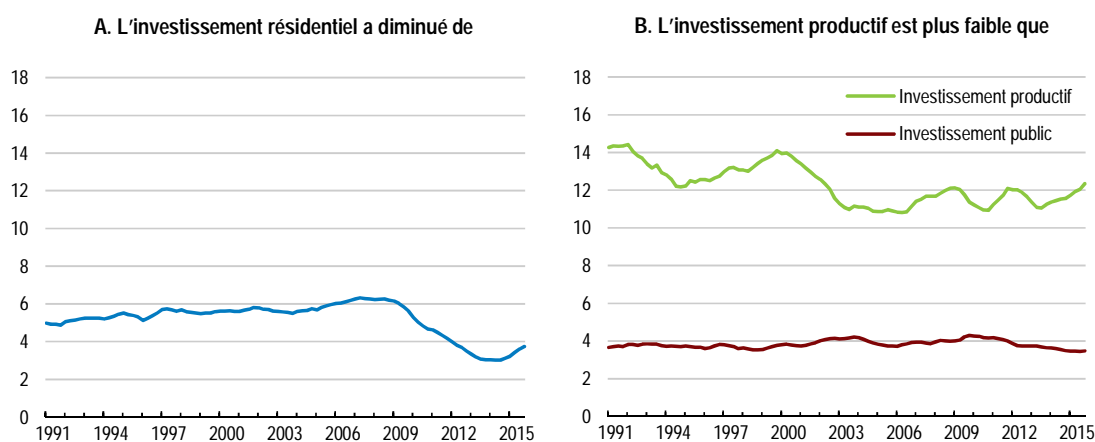
Améliorer l'investissement privé

La récente crise a frappé l'investissement privé, mais celui-ci avait déjà marqué le pas auparavant. L'investissement résidentiel a diminué de près de la moitié entre 2008 et 2013 (graphique 15, partie A), les prix de l'immobilier chutant de 20 % entre le haut et le bas du cycle. L'investissement productif avait déjà ralenti avant la récession mondiale, mais s'est ensuite bien redressé (graphique 15, partie B). En revanche, l'investissement public est resté stable au fil du temps en dépit des mesures de relance budgétaire de 2009 et des politiques d'assainissement suivies ultérieurement.

L'investissement s'est affermi dernièrement mais les besoins pour les années à venir restent considérables. La construction de logements neufs repart, mais il faudra que l'investissement immobilier se développe notablement pour faire face à l'augmentation de 10 % du nombre de ménages prévue entre aujourd'hui et 2030 (CBS, 2015b), à la hausse de la demande de logements en location et aux besoins des vagues de migrants arrivés récemment. Le manque d'investissements hors logement est estimé à 15 % (soit 2.5 % du PIB), même en tenant compte de la toute dernière embellie (graphique 16). Les dépenses de R-D s'établissent à seulement 2 % du PIB, soit moins que l'objectif officiel de 2.5 % à l'horizon 2020, lui-même inférieur au taux de 3 % du PIB visé à l'échelle de l'UE. Mesuré par rapport au PIB, l'investissement privé dans la R-D est nettement inférieur à la moyenne de l'OCDE.

Graphique 15. L'évolution de l'investissement a été inégale

En pourcentage du PIB¹



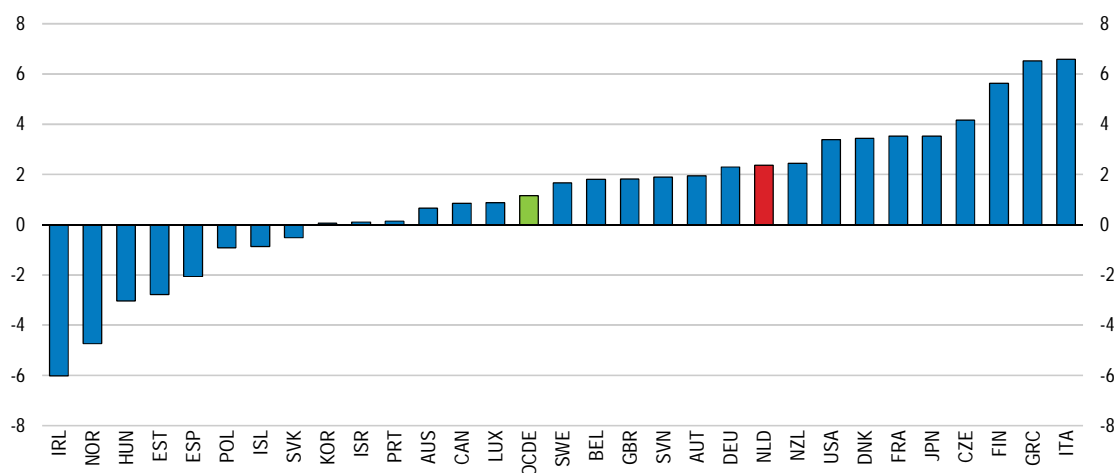
1. En valeur nominale. L'investissement correspond à la formation brute de capital fixe. Données cumulées sur quatre trimestres.

Source: OCDE (2016), *Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections* (base de données), février.

De nouvelles initiatives sont nécessaires pour renforcer l'investissement dans l'innovation verte et les énergies propres. Les Pays-Bas ont rétrogradé de la 7^e à la 13^e place au Tableau de bord européen de l'éco-innovation (EIO, 2014) et il faudra une politique d'éco-innovation intégrée pour inverser cette tendance (OECD, 2015a). L'investissement dans les énergies renouvelables a permis de porter la part de ces énergies dans la consommation énergétique finale à 5.5 % en 2014 (CBS, 2015c), mais atteindre les objectifs officiels de 14 % en 2020 et 16 % en 2023 pourrait être difficile. La réalisation d'une évaluation exhaustive, indépendante et transparente, des mesures d'accompagnement, prévue pour 2016, aidera à améliorer l'efficacité des instruments actuels et à identifier les points sur lesquels devront porter les efforts ultérieurs.

Graphique 16. L'écart entre les besoins d'investissements hors logement et les investissements réels est notable

Écart estimé entre les besoins d'investissements à l'état d'équilibre et les investissements hors logement en pourcentage du PIB potentiel, T4 2014 - T3 2015¹



1. Année 2014 pour la Hongrie et la Pologne. L'agrégat OCDE est calculé sur la base de 30 pays et correspond à la moyenne non pondérée des valeurs du graphique.

Source: OCDE (2015), *Perspectives économiques de l'OCDE, Volume 2015 Issue 1*; OCDE (2016), *Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections* (base de données), février.

Promouvoir l'investissement locatif privé

La construction de logements neufs reprend des couleurs, mais les chiffres ne correspondent encore qu'à la moitié de l'activité d'avant la crise et ne suffisent pas à couvrir la demande. Les villes du poumon économique (Randstad) devraient se développer plus rapidement que dans le reste du pays, mais les autorités estiment qu'il existe suffisamment de possibilités pour construire des logements neufs dans les zones urbaines, en particulier si certains règlements d'urbanisme locaux plutôt restrictif sont assouplis.

Le secteur locatif privé est de taille modeste et ne représente que 20 à 25 % du parc locatif et 10 % du parc immobilier total, les politiques du logement ayant contribué au sous-investissement. Une réglementation stricte des loyers est applicable aux logements sociaux comme à ceux du parc privé dont le loyer mensuel ne dépasse pas 710 EUR et couvre plus de 90 % du parc locatif global. L'encadrement des loyers réduit les rendements obtenus par les propriétaires et freine l'investissement privé, en particulier dans les logements d'une personne puisque les loyers pratiqués alors sont inférieurs, en quasi-totalité, au seuil de 710 EUR. De surcroît, l'offre de logements locatifs non réglementés et plus chers est de taille relativement modeste et les subventions versées au titre de la location de logements réglementés et de l'accession à la propriété exercent un effet d'éviction.

La rareté des logements privés en location entrave le fonctionnement du marché immobilier (De Boer and Bitetti, 2014), elle contribue à la congestion du réseau routier et à des résultats médiocres au regard de l'emploi, ainsi qu'il est vu au chapitre 4 de l'Étude 2010 de l'OCDE (OECD, 2010). Qui plus est, la demande de logements locatifs est appelée à augmenter compte tenu d'une nouvelle diminution des intérêts hypothécaires déductibles et de critères plus stricts en matière de quotité de prêt, qui vont contraindre les primo-accédants à la propriété à attendre plus longtemps pour se constituer un apport. Dans le même temps, les réformes récentes qui visent à augmenter les loyers dans le parc locatif social ne font qu'ajouter à la demande de logements locatifs privés et la rareté poussent à la hausse les loyers non réglementés.

Continuer de limiter les mesures d'encadrement strict des loyers dans le parc locatif privé dynamiserait l'investissement résidentiel tout en améliorant le fonctionnement du marché immobilier (De Boer and Bitetti, 2014). Certaines réformes récentes avaient pour objectif de soutenir le développement du marché locatif privé. À partir de 2017, les bailleurs devront ainsi opérer une séparation administrative ou légale entre leur activité d'offre de logements sociaux et leurs opérations sur le segment non réglementé du marché. Une autre réforme a instauré, à partir d'octobre 2015, une indexation partielle du plafond de loyer initial des logements du secteur encadré sur la valeur des biens. Le fait de pondérer davantage le loyer en fonction de ce facteur devrait permettre de soutenir l'offre de logements locatifs dans les zones à forte demande du marché, notamment dans les grandes villes.

La montée en régime des investissements dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements aiderait à atteindre les objectifs de réduction énergétique. Il y a amplement matière à de tels investissements dans le parc immobilier néerlandais (Meijer et al., 2010), et un certain nombre de fonds et de subventions existent au niveau national pour l'amélioration énergétique tant du parc locatif que des logements occupés par leurs propriétaires. Le développement des aides publiques aux investissements d'optimisation énergétique dans les logements anciens, quel que soit leur mode d'occupation, et leur extension aux constructions neuves qui remplacent le parc ancien aideraient à tenir l'engagement d'une réduction annuelle de 1.5 % par an de la consommation énergétique finale et à atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixé pour 2020. Des retombées économiques positives pourraient limiter les coûts budgétaires de ces subventions (Ecofys, 2015), bien que l'expérience acquise dans d'autres pays suggère qu'il faut que celles-ci soit étudiées avec soin pour réaliser les réductions énergétiques envisagées (OECD, 2015c).

Mettre en place des mécanismes d'incitation propres à développer l'investissement productif

Alors que l'amélioration des perspectives du côté de la demande sera probablement le principal moteur de l'investissement de ces prochaines années, le cadre général, déjà propice à l'investissement productif, pourrait être amélioré encore pour appuyer les décisions d'investissement. Tels que mesurés par l'indicateur de réglementation des marchés de produits (indicateur RMP) de l'OCDE, les obstacles juridiques à l'entrepreneuriat sont relativement peu nombreux, mais la possibilité d'une délivrance automatique des autorisations à l'issue d'un délai légal (selon la règle du « consentement tacite ») permettrait de combler un peu plus l'écart avec les pays de l'OCDE les plus performants en la matière, ainsi qu'il est vu au chapitre 2 de l'Étude 2014 de l'OCDE (OECD, 2014a). D'autres réformes susceptibles de

faciliter la vie des entreprises pourraient être menées : baisser les coûts de création d'entreprise, d'obtention de permis de construire et d'enregistrement des biens ; accélérer les raccordements au réseau électrique ; améliorer la qualité des procédures judiciaires dans l'exécution des contrats et en réduire le coût et enfin, mieux protéger les actionnaires minoritaires (World Bank, 2015).

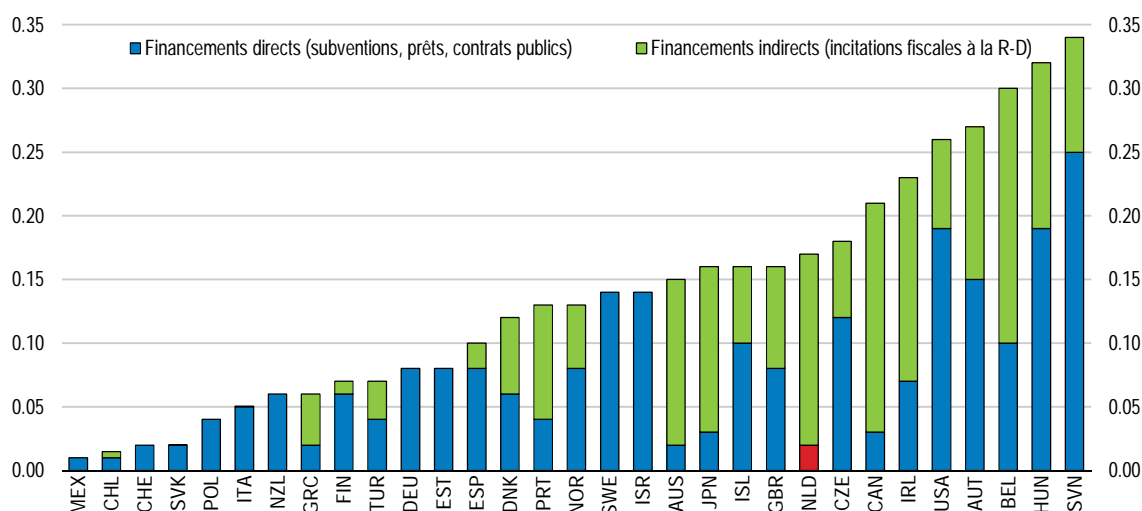
L'innovation dans les entreprises s'appuie sur la stratégie des « Top sectors », articulée autour d'un certain nombre de secteurs dits « de premier rang ». L'extension de cette stratégie et le transfert d'acquis précieux et des enseignements à en tirer pour l'action publique à d'autres secteurs réduiraient le risque de passer à côté d'évolutions prometteuses dans d'autres secteurs (OECD, 2014d). Des PME opèrent dans la totalité de ces secteurs prioritaires, mais leur nombre et leur diversité justifient de poursuivre les efforts pour améliorer leur représentation, en particulier compte tenu de leur importance dans la croissance économique (Adalet McGowan et al., 2015). Les politiques sectorielles pourraient être mieux alignées sur les initiatives des autorités infranationales, comme par exemple des programmes conjoints financés par les fonds structurels de l'UE, le gouvernement national et les régions mettant l'accent sur l'innovation et les secteurs de premier rang, ou le récent programme « SME Innovation Promotion Regions and Top Sectors ». Les efforts visant à renforcer le caractère interrégional de la stratégie des secteurs de premier rang vont dans le bon sens, mais la priorité à l'innovation demeure l'objectif premier (OECD, 2014e). La mise en place de StartupDelta, un programme dont le but est de repérer les jeunes pousses innovantes et de les aider à surmonter les obstacles à leur développement, constitue un complément utile à la stratégie des secteurs prioritaires, et il conviendrait que les autorités y donnent une suite après sa clôture prévue pour 2016.

Plus que dans la plupart des autres pays de l'OCDE, le soutien à l'innovation et la R-D passe moins par des financements directs que par des incitations fiscales (graphique 17 ; OECD, 2014f) et la composition de ces aides risque de trop favoriser les acteurs déjà présents et de moins se prêter à des activités d'innovation plus risquées et de plus long terme. Si les incitations fiscales du principal programme sont bien conçues, les financements directs sont d'un montant faible en pourcentage du PIB et l'impact des mécanismes d'exonération (« innovation box ») demeure incertain en dépit des modifications envisagées. La montée en régime de mesures de soutien à la R-D plus finement ciblées, à l'image du programme de 130 millions d'EUR annoncé récemment en faveur de la santé, pourrait avoir un effet d'entraînement sur l'innovation dans le secteur privé dans des secteurs prometteurs et sur des technologies potentiellement « de rupture ». L'augmentation du budget 2016 affecté au principal mécanisme d'incitation fiscale, qui compense la suspension des exonérations de l'impôt sur les bénéfices des sociétés dont bénéficiaient les revenus issus de la R-D, profitera tout particulièrement aux PME et aux jeunes entreprises ne réalisant pas de bénéfices.

La qualité des infrastructures place le pays au quatrième rang mondial des pays les mieux dotés (WEF, 2015), mais le budget affecté aux investissements infrastructurels au cours des prochaines années semble modeste en regard de la réserve de projets. La part consacrée à l'entretien représente pas moins de 40 % de ce budget et devrait progresser encore, ce qui risque d'écarter l'hypothèse de nouveaux investissements compte tenu de besoins qui demeurent importants. La reprise économique conduit ainsi de plus en plus à la saturation du réseau routier et l'accès aux villes, en particulier, pourrait devenir problématique. De même, la programmation budgétaire ne laisse guère de latitude pour agir en s'adaptant aux enjeux de l'évolution du tissu économique et spatial pour les infrastructures existantes et saisir les opportunités offertes par les nouvelles technologies de l'information. L'augmentation du budget public consacré aux infrastructures, en particulier aux stades ultérieurs de la période de programmation, serait une possibilité à condition que la marge de manœuvre budgétaire soit suffisante.

Graphique 17. Le soutien à la R-D des entreprises passe essentiellement par des incitations fiscales

En pourcentage du PIB, 2013¹



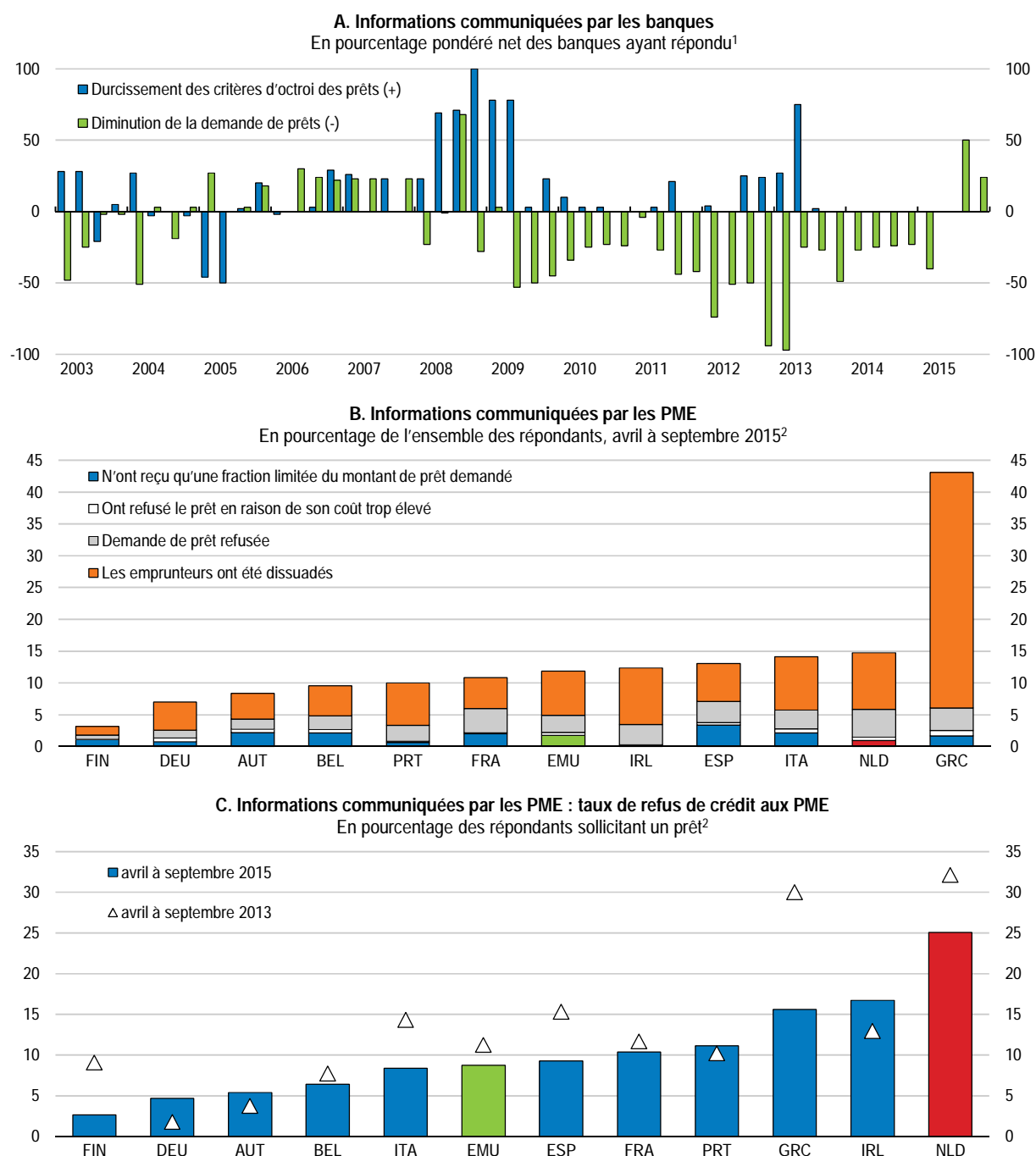
1. Les chiffres sont ceux de 2012 pour la Belgique, l'Irlande, l'Israël, l'Espagne, la Suisse et les États-Unis. Ils sont de 2011 pour l'Australie, l'Islande et le Mexique. L'Estonie, l'Allemagne, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Suède et la Suisse n'ont pas fourni d'informations sur le traitement fiscal préférentiel accordé aux dépenses de R-D en 2013. Concernant Israël, il n'est pas possible actuellement de déterminer quelle est la part des incitations fiscales ayant spécifiquement trait à la R-D. La Pologne n'a pas fourni de données sur le coût des incitations fiscales appliquées aux dépenses de R-D. Les estimations ne tiennent pas compte des mécanismes fiscaux en vigueur à l'échelon infranational ni de ceux appliqués aux revenus et se limitent au secteur des entreprises (hors fiscalité préférentielle accordée aux particuliers). Sauf mention contraire, les données correspondent à l'estimation du manque à gagner initial sur les recettes.

Source : OCDE (2015), *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2015*.

Développer les financements en faveur des entreprises

Durant la crise, la morosité des perspectives a érodé l'envie d'investir dans les entreprises, l'accès limité aux financements externes faisant peser une contrainte supplémentaire sur l'investissement. Jusqu'à il y a peu encore, les banques faisaient état d'un recul de la demande de financements et les critères d'octroi des prêts sont restés restrictifs (graphique 18, partie A). Les PME néerlandaises assurent 50 % de l'investissement productif global ; près de 15 % d'entre elles ont des difficultés à obtenir un prêt et la plupart en sont dissuadées (graphique 18, partie B), bien que ce pourcentage soit aujourd'hui plus modeste qu'il ne l'était il y a peu. Même si elle reste la plus forte de la zone euro, la proportion des demandes de prêt qui sont refusées a également diminué (graphique 18, partie C), mais cette évolution pourrait aussi refléter en partie l'amélioration de la sélection des risques par les banques depuis la crise. En conséquence, l'activité de prêt des banques a diminué jusqu'à tout récemment même si diverses interventions publiques ont compensé ce repli (OECD, 2014a).

Graphique 18. Les petites et moyennes entreprises (PME) sont confrontées à de fortes difficultés d'accès au crédit bancaire



1. Les valeurs des pourcentages pondérés nets peuvent varier de + 100 % (toutes les banques font état d'un durcissement de leurs modalités et conditions de prêt/toutes les banques font état d'une augmentation de la demande de prêts) et - 100 % (toutes les banques font état d'un assouplissement de leurs modalités et conditions de prêt/toutes les banques font état d'une diminution de la demande de prêts). Les réponses des banques sont pondérées en fonction de leur part de marché respective. Les PME sont définies comme des entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel net inférieur ou égal à 50 millions EUR.
2. Les PME sont définies comme comptant au maximum 249 salariés. EMU : zone euro.

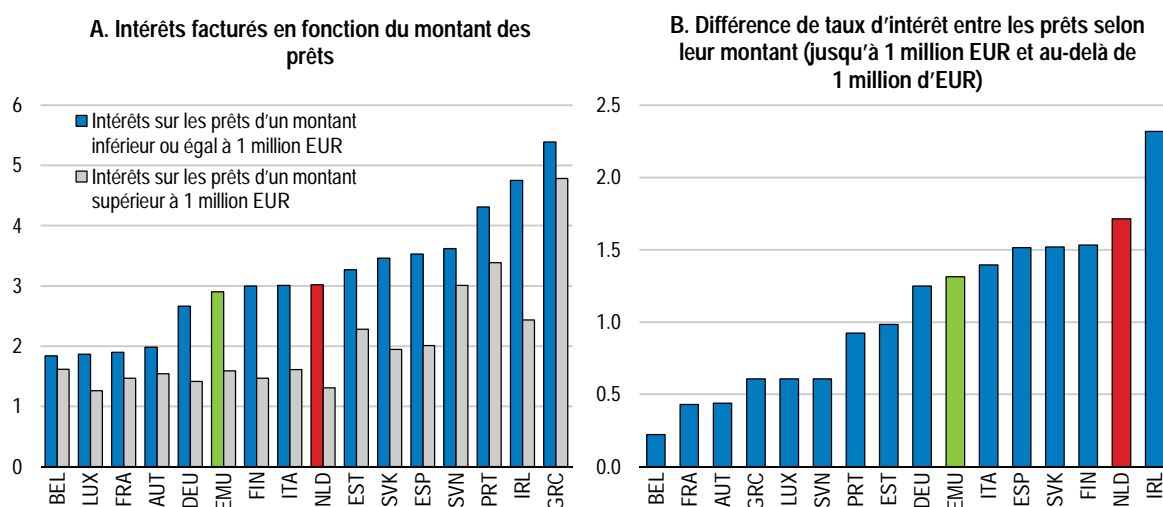
Source: DNB (2016), « Domestic MFI-statistics », *Statistics DNB*, Banque des Pays-Bas (DNB, *De Nederlandsche Bank*), janvier ; BCE (2016), « Enquête sur l'accès des PME au financement », *Entrepôt de données statistiques (SDW, Statistical Data Warehouse)*, Banque centrale européenne, janvier.

La concentration dans le secteur bancaire est forte, ce qui empêche le marché des prêts aux particuliers d'être plus concurrentiel. Les prêts aux PME sont pour leur part entravés par le niveau relativement élevé des taux d'intérêt appliqués aux prêts en deçà d'un certain seuil, beaucoup plus élevé que les taux appliqués au-delà (graphique 19). Les prêts bancaires aux PME sont accordés à 90 % environ par l'une des trois grandes banques (ACM, 2015). Aucune banque nouvelle n'est arrivée sur le marché du crédit aux particuliers depuis plus d'une dizaine d'années et certaines banques étrangères ont quitté le marché néerlandais (DNB, 2015). Une concurrence accrue serait un gage d'efficacité pour le secteur bancaire (DNB, 2015), mais les candidats potentiels à l'entrée sur le marché des Pays-Bas indiquent que la procédure d'obtention d'une licence est longue et que la formulation ambiguë de certaines conditions contribue à faire douter de l'issue de leur candidature (ACM, 2014).

La création d'un registre des crédits aiderait les bailleurs de fonds à évaluer la solvabilité des PME. L'estimation de la qualité de signature des petites entreprises est particulièrement difficile et coûteuse et l'incertitude ainsi engendrée pousse les taux d'intérêt à la hausse et durcit les conditions de prêt. Un registre des crédits pour les entreprises, comparable au registre en place pour le crédit aux particuliers, permettrait de réduire les coûts en diffusant les informations dont ont besoin tous les établissements de crédit (SER, 2014) et il en existe dans la plupart des pays européens (Rothmund and Gerhardt, 2011). Le gouvernement a le projet d'autoriser l'utilisation des données d'entreprises recueillies dans le cadre du système normalisé (SBR) pour l'instruction des dossiers de crédit. Pour autant, il n'est pas encore tout à fait certain que ces données déclarées puissent permettre de créer un registre des crédits et les autorités devraient examiner la faisabilité de cette approche dans l'optique d'instaurer un registre des crédits approprié.

Graphique 19. Les prêts de montant modeste coûtent relativement cher

En pourcentage, moyenne entre décembre 2014 et novembre 2015¹



1. Taux variable, durée de fixation initiale du taux inférieure ou égale à un an. EMU : zone euro.

Source: BCE (2016), « Monetary and Financial Statistics: Bank Interest Rates Statistics », *Entrepôt de données statistiques* (SDW, *Statistical Data Warehouse*), Banque centrale européenne, février.

Le développement des financements non bancaires et une plus large information des entreprises sur les autres sources de financement permettraient de soutenir l'investissement productif (OECD, 2014a). En raison du niveau de risques, les prêts bancaires ne se prêtent pas toujours au financement des jeunes pousses innovantes, des entreprises de création récente ou encore des PME souhaitant se développer, alors que le développement des financements en fonds propres permettrait de soutenir la croissance (Cournède and Denk, 2015). D'autres instruments sont généralement proposés, même si certains marchés mériteraient qu'on les développe davantage. Ainsi, une forte implication des pouvoirs publics est encore nécessaire pour soutenir le marché du capital-risque et l'ampleur encore modeste de la plupart des fonds d'investissement en capital-risque restreint leur capacité à soutenir l'expansion des entreprises. La mise en place d'un cadre de réglementation des nouveaux instruments comme le financement participatif et les

coopératives de crédit irait dans le sens d'un développement viable de ces nouveaux marchés. Depuis septembre 2015, un site web proposé par le ministère des Affaires économiques aide les chefs d'entreprise à se familiariser avec la diversité des types de financement à leur disposition. Exiger des banques qu'elles accompagnent un refus de prêt d'une information sur les autres possibilités de financement, ainsi qu'il est prévu au Royaume-Uni, aiderait à mieux faire connaître ces instruments et inciterait les PME à intensifier leur recherche, un impératif lorsque l'on considère que près de 70 % d'entre elles s'adressent uniquement à leur banque pour solliciter un prêt (GfK, 2014).

Encadré 5. Principales recommandations pour développer l'investissement privé

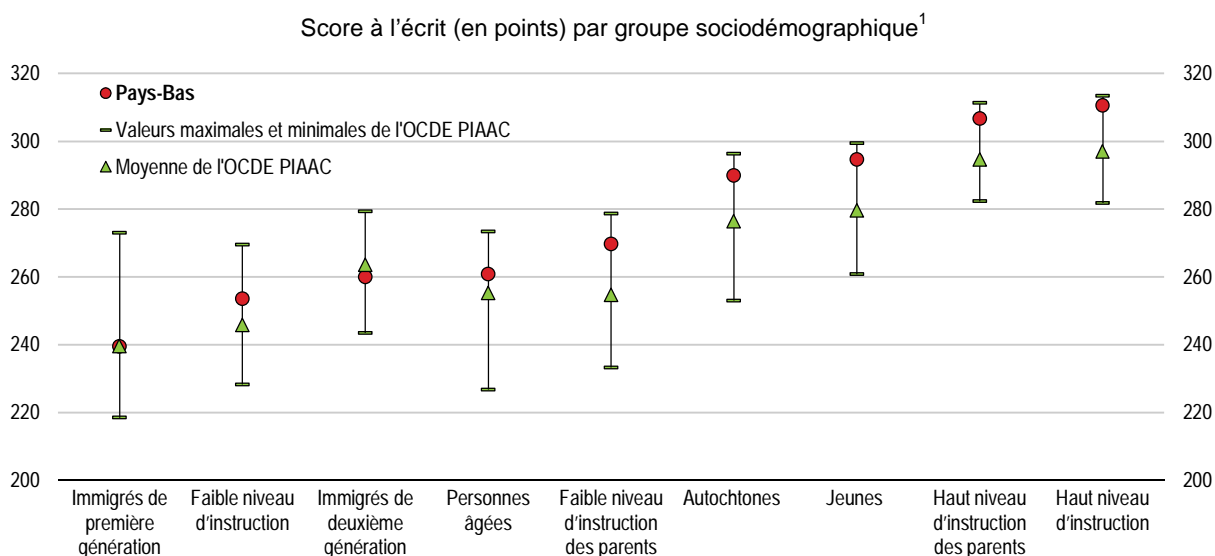
- Soutenir l'offre de logements locatifs en limitant encore l'encadrement strict des loyers sur le marché privé.
- Renforcer les investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en améliorant le rapport coût-efficacité des instruments existants et en élargissant éventuellement leur portée.
- Renforcer les efforts déployés pour améliorer les performances en matière d'innovation en développant les aides publiques directes à la R-D.
- Renforcer la concurrence sur le marché des prêts aux PME en envisageant de créer un registre des crédits pour les entreprises, qui soit fondé si possible sur des données déclaratives normalisées.

Développer les compétences de l'ensemble de la population

Des compétences solides et adaptées sont essentielles pour soutenir la productivité et l'emploi, ainsi que pour rendre la croissance plus inclusive. Les résultats du Programme de l'OCDE pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC) montrent que, dans les pays de l'OCDE, les Néerlandais de 16 à 24 ans comptent parmi ceux qui possèdent les compétences cognitives les plus avancées (OECD, 2013a). Les adultes de 16 à 65 ans possèdent également des compétences au-dessus de la moyenne de l'OCDE : près de 20 % d'entre eux atteignent les plus hauts niveaux à l'écrit et en mathématiques, et 40 % se situent à un niveau moyen.

Malgré ces bons résultats, le renforcement des compétences chez certaines catégories de la population constitue un défi très important. Les immigrés de la première génération et les personnes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires possèdent un niveau à l'écrit qui est non seulement nettement inférieur à celui des Néerlandais de souche et des diplômés du supérieur (graphique 20). Certes, certains pays axent leur politique migratoire sur les compétences des nouveaux arrivants, ce qui réduit la comparabilité, mais les immigrés de la deuxième génération ont aussi des niveaux de compétences moindres et sont le seul groupe à avoir un score inférieur à la moyenne PIAAC de l'OCDE, ce qui constitue un défi majeur en termes d'action publique pour l'éducation et les compétences. Le niveau des jeunes à l'écrit est largement supérieur à celui des plus âgés, lequel est également plus faible par comparaison avec leurs pairs des pays de l'OCDE les plus performants.

Graphique 20. Les compétences à l'écrit des immigrants, des personnes peu instruites et des personnes âgées sont moins élevées que celles des autres groupes et de leurs pairs



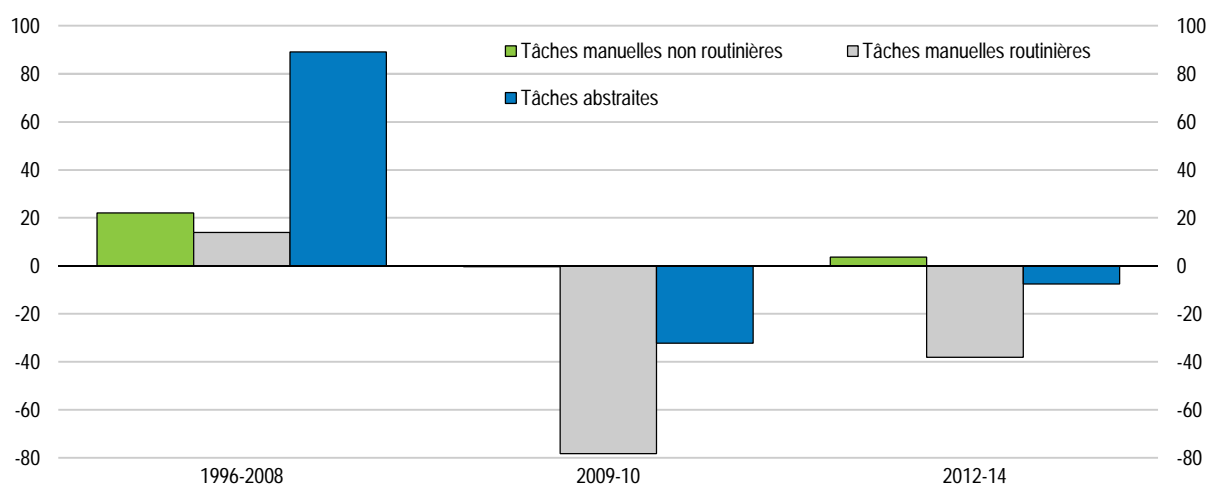
1. Les estimations présentent la moyenne pour chaque groupe sociodémographique. Jeunes : 16-24 ans ; Personnes âgées : 55-65 ans ; Autochtones : nés aux Pays-Bas et parlant le néerlandais ; Immigrés de première génération : nés à l'étranger et parlant une langue étrangère ; Immigrés de deuxième génération : nés aux Pays-Bas et parlant une langue étrangère ; Haut niveau d'instruction : études supérieures ; Faible niveau d'instruction : moins que le deuxième cycle du secondaire ; Haut niveau d'instruction des parents : au moins un parent a suivi des études supérieures ; Faible niveau d'instruction des parents : aucun des deux parents n'a terminé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. 22 pays de l'OCDE ont participé au Programme de l'OCDE pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC).

Source : OCDE (2013), *Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2013 - Premiers résultats de l'Évaluation des compétences des adultes*.

Les Pays-Bas parviennent progressivement à relever les niveaux de qualification de leur population, mais face à l'évolution récente et attendue de la demande de compétences, l'amélioration doit se poursuivre, notamment pour se préparer à l'émergence de nouvelles activités et de nouveaux secteurs. En 2025, 45 % des emplois aux Pays-Bas pourraient exiger des compétences de haut niveau, contre 35 % aujourd'hui (CEDEFOP, 2015). Le marché néerlandais du travail est le théâtre d'une polarisation croissante, même si l'ampleur de celle-ci est inférieure à ce qui est observé dans d'autres pays (Van den Berge and ter Weel, 2015). Au vu de l'évolution récente, la demande d'emploi pourrait rester forte en ce qui concerne les tâches abstraites et aussi, dans une moindre mesure, les tâches manuelles non routinières (autrement dit, celles qui demandent une bonne capacité d'adaptation). Ces deux catégories étaient en plein essor avant la crise mondiale et résistent assez bien depuis (graphique 21). En revanche, les postes reposant sur des tâches essentiellement routinières, qui présentaient déjà la plus faible progression avant 2008, ont depuis subi la crise de plein fouet (graphique 21) et pourraient être encore moins recherchés à l'avenir, dans la mesure où certaines des tâches associées sont remplacées par des solutions technologiques ou délocalisées dans des pays où la main-d'œuvre est moins chère. Il est cependant peu probable que cette polarisation de l'emploi se poursuive indéfiniment, et certains emplois moyennement qualifiés, alliant compétences spécifiques et générales, devraient se maintenir au cours des prochaines décennies (Autor, 2015).

Graphique 21. L'évolution de la demande en matière de compétences entraîne une polarisation des tâches

Évolution annuelle moyenne de l'emploi total aux Pays-Bas par catégorie d'emploi exigeant des tâches différentes, en milliers de salariés¹

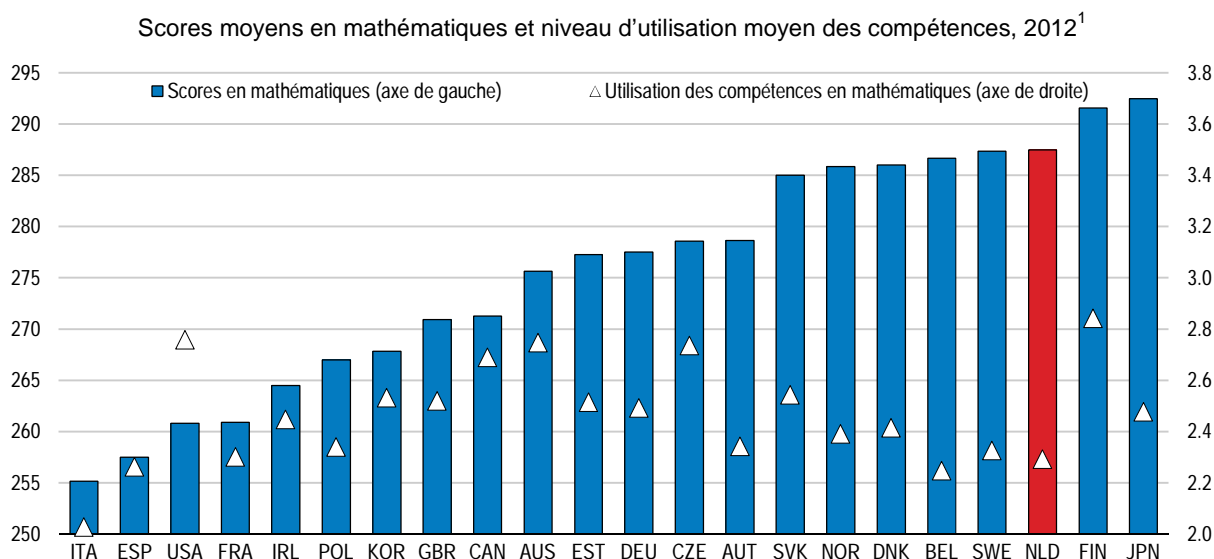


1. Population de 15 à 64 ans. On entend par tâches abstraites les capacités de résolution de problème, l'intuition, le sens de la persuasion et la créativité. Les postes exigeant des tâches abstraites comprennent par exemple les directeurs, cadres de direction et gérants, les professions intellectuelles et scientifiques et les professions intermédiaires. Les tâches manuelles routinières portent sur des procédures bien rôdées telles que la comptabilité, les tâches administratives, les travaux de production ou de suivi répétitifs. Les professions s'appuyant sur des tâches routinières comprennent les employés de type administratif, les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat ainsi que les conducteurs d'installations et de machines et les ouvriers de l'assemblage. Bien que cette dernière catégorie d'emploi comprenne également des professions de type conducteur qui devraient être classées dans les métiers manuels non routiniers, elle est classée dans la catégorie des professions manuelles routinières faute de données au niveau à deux chiffres. On regroupe dans les tâches manuelles non routinières celles qui demandent une bonne capacité d'adaptation, des compétences visuelles et langagières ainsi que des qualités relationnelles. Les professions associées à des tâches non routinières comprennent le personnel des services directs aux particuliers, les commerçants et les vendeurs. Des professions telles que les agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, les professions élémentaires, les professions militaires ainsi que les non-réponses ne sont pas incluses. Rupture structurelle de données en raison d'une modification de la classification en 2010/11. Classification CITP-08, niveau à un chiffre.

Source : Eurostat (2015), *Emploi et chômage (Enquête sur les forces de travail)* (base de données), octobre.

Il est possible d'utiliser les compétences existantes de manière plus efficace (graphique 22). Près de 45 % des salariés n'occupent pas le poste qui leur correspond, parce que leurs qualifications, leurs diplômes et/ou leurs domaines de spécialité sont inadéquats. Ce pourcentage semble élevé en valeur absolue, mais en réalité, il est relativement modeste par rapport à d'autres pays (OECD, 2015f), et les déséquilibres entre l'offre et la demande sur le marché du travail peuvent être temporaires, dans la mesure où trouver un poste adapté prend du temps. Il a toutefois été estimé qu'en réduisant les problèmes d'inadéquation des compétences, la productivité globale pourrait augmenter de 4 % environ (Adalet McGowan et al., 2015). La rigueur de la réglementation applicable aux contrats de travail permanents n'incite pas les actifs à exploiter pleinement leurs compétences et entraîne une faible mobilité professionnelle des travailleurs âgés, le risque étant que leurs qualifications ne soient pas redéployées de la manière la plus productive possible.

Graphique 22. Un écart important existe entre le niveau et l'utilisation des compétences aux Pays-Bas



1. Les tâches suivantes sont utilisées pour construire la mesure de l'utilisation des compétences en mathématiques : le calcul des prix, les coûts et les budgets; utilisation des fractions, des décimales ou les pourcentages; utiliser des calculatrices; préparer des graphiques ou des tableaux; l'utilisation de l'algèbre ou formules; utilisation des mathématiques ou statistiques (calcul, trigonométrie, régressions) avancé. Pour chaque tâche, une valeur de 1 indique que la tâche est jamais effectuée au travail; une valeur de 2 indique qu'elle est réalisée au moins une fois par mois; une valeur de 3 indique qu'il est effectué au moins une fois par semaine, mais au moins une fois par mois; une valeur de 4 indique qu'il est effectué au moins une fois par semaine, mais pas tous les jours; et une valeur de 5 indique qu'il est effectuée chaque jour. Les données sur la Belgique concernent uniquement la Flandre. Les données sur le Royaume-Uni concernent uniquement l'Angleterre et l'Irlande du Nord.

Source : OCDE (2015), *Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2015*.

Développer les compétences à l'école

La préscolarisation dans les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (EAJE) entraîne par la suite de meilleurs résultats scolaires (OCDE, 2014g). Quasiment tous les enfants sont préscolarisés à 4 ans au plus tard, mais il est encore possible - et absolument essentiel - d'améliorer la qualité pédagogique et éducative des services d'EAJE avant l'âge de 4 ans (OCDE, 2016). L'adoption d'un système intégré de préscolarisation et d'accueil des jeunes enfants avec un programme unifié renforcerait la qualité et l'égalité des chances, tout en facilitant le passage à l'école primaire. De meilleurs services d'EAJE contribueraient également à réduire l'écart entre les enfants défavorisés et leurs camarades et aideraient les enfants issus de l'immigration à améliorer leur maîtrise du néerlandais, en particulier les immigrés de la deuxième génération. Les déficits de qualifications chez les élèves issus de l'immigration pourraient alors diminuer. Un élargissement de la plage horaire des services d'EAJE permettrait également aux parents qui gardent leurs enfants à la maison - les mères, dans leur écrasante majorité - de travailler plus facilement à temps plein (graphique 7, partie B).

L'enseignement obligatoire est de bon niveau. Aux tests du PISA en 2012, les Pays-Bas se sont placés parmi les dix premiers pays de l'OCDE à l'écrit et en sciences, et parmi les cinq premiers en mathématiques (OCDE, 2013b). Des mesures sont prises pour renforcer l'égalité des chances au sein du système éducatif, notamment favoriser la mixité sociale à l'école, augmenter le taux d'encadrement moyen dans les établissements défavorisés et leur allouer des fonds supplémentaires.

Il y a pénurie d'enseignants qualifiés dans l'enseignement secondaire. Le pourcentage d'enseignants diplômés de l'université (mastère) est légèrement inférieur à 15 % dans les établissements défavorisés, alors qu'ils sont 50 % dans les établissements favorisés, soit l'un des écarts les plus importants des pays de l'OCDE (OCDE, 2013b). Les pouvoirs publics s'efforcent d'améliorer la formation et les conditions de travail des enseignants (European Commission, 2015c), une mesure encourageante qui devrait s'inscrire dans la durée. En particulier, il est important d'améliorer les perspectives de carrière des enseignants en leur donnant davantage de possibilités de développement personnel et d'avancement (Nusche et al., 2014; OCDE, 2016). Les enseignants sont moins bien rémunérés qu'en moyenne dans l'OCDE, même si le salaire

maximum possible est l'un des plus élevés (OCDE, 2014h). Les autorités pourraient envisager de mieux rémunérer les enseignants qui améliorent leurs compétences. Le salaire augmente avec l'expérience, mais il n'est pas différencié selon le type d'établissement (Bonhomme et al., 2012). Il serait souhaitable de former les enseignants à travailler auprès d'enfants issus de milieux défavorisés et d'augmenter leur salaire en conséquence afin d'attirer des enseignants plus qualifiés, en particulier dans les établissements défavorisés. Les conseils d'école, qui sont autorisés à moduler les salaires des enseignants, pourraient jouer un rôle clé à cet égard.

Il conviendrait de réduire le poids de la sélection afin d'améliorer les résultats scolaires de l'ensemble des élèves. L'orientation et la répartition des élèves selon leur niveau à l'âge de 12 ans s'appuyaient auparavant sur l'avis formulé par l'école primaire et sur une épreuve générale (le test Cito) (OCDE, 2015h), mais l'avis de l'école, fondé sur l'évaluation qualitative de l'enseignant, compte désormais davantage que les résultats du test. Une orientation précoce est bénéfique pour les bons élèves, mais elle affaiblit les performances des élèves mal orientés, a fortiori s'il existe peu de passerelles entre les filières par la suite (OCDE, 2016). Un relèvement des normes pédagogiques minimums dans l'ensemble des filières, complétés par une évaluation régulière des performances (comme par exemple le test Rekenoets partiellement mis en œuvre pour vérifier l'acquisition de connaissances élémentaires en mathématiques à la fin des études secondaires), permettraient d'améliorer les compétences. Dans le même temps, il serait souhaitable d'assouplir le passage entre les différentes filières du premier cycle du secondaire en alignant les curriculums et en différenciant l'enseignement afin de faciliter les réorientations (OCDE, 2016).

Le système d'enseignement professionnel est bien développé, en partie du fait de l'orientation précoce. Ses performances, mesurées dans le cadre de l'enquête PIAAC, sont bonnes, puisque les élèves de ces filières obtiennent globalement des notes supérieures à la moyenne des pays ayant participé à l'enquête. Cependant, au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, les jeunes de 16 à 29 ans diplômés des filières générales présentent, par rapport à ceux des filières professionnelles, l'écart de résultats le plus élevé des pays de l'OCDE ayant participé à l'enquête PIAAC en ce qui concerne les mathématiques et le deuxième en ce qui concerne les compétences à l'écrit (après l'Allemagne). De surcroît, les diplômés de l'enseignement professionnel situés dans le dernier quartile ne sont pas capables de comprendre des textes denses et longs ni d'y réagir, et ne parviennent pas à traiter des données mathématiques moins explicites (c'est à-dire que leurs résultats sont inférieurs ou égaux au niveau moyen et que 5 % d'entre eux se situent au plus faible niveau de compétences). En revanche, les jeunes adultes qui se situent au même niveau de compétences mais qui ont suivi des études secondaires générales n'éprouvent pas les mêmes difficultés (OCDE, 2013a). Une importance plus grande pourrait être accordée au développement des compétences générales dans les filières professionnelles, sans compromettre le développement des compétences professionnelles, afin d'accroître la mobilité professionnelle tout au long de la carrière. En outre, dans la mesure où le progrès technique devrait continuer d'alimenter la demande en faveur de compétences plus avancées, les Pays-Bas gagneraient à améliorer la qualité et l'éventail des cursus postsecondaires au sein du système d'enseignement professionnel, lesquels sont actuellement proposés sous la forme de programmes privés de cycle court qui manquent de visibilité (OCDE, 2014i). Des progrès sont faits dans ce sens, notamment à travers l'instauration d'un système de certifications.

En l'espace de vingt ans, l'enseignement supérieur s'est considérablement développé, créant ainsi les bases solides nécessaires à la consolidation des compétences, mais il convient d'accorder une attention plus grande aux aptitudes non cognitives (le travail en collaboration, le sens de la communication ou la créativité, par exemple). Les résultats de l'enquête PIAAC sur les actifs néerlandais âgés de 16 à 29 ans donnent à penser que, par rapport à leurs pairs dans d'autres pays de l'OCDE, ils utilisent moins souvent leur aptitude à résoudre des problèmes et qu'ils s'appuient également moins sur la coopération, l'auto-organisation et l'apprentissage au travail (OCDE, 2013a). Les pouvoirs publics ont publié récemment un plan d'action stratégique pour l'enseignement supérieur et la recherche au cours des dix prochaines années, dans lequel ils reconnaissent que le système actuel est trop centré sur l'acquisition de connaissances. L'instauration récente d'un nouveau système de prêts étudiants devrait permettre de débloquer des ressources en vue d'élaborer des cursus encourageant les étudiants à associer leurs compétences de manière plus productive. Le renforcement de l'offre de compétences en sciences et en ingénierie, qui comptait il y a encore peu parmi les plus faibles de l'OCDE, constitue une autre priorité, à laquelle les autorités se sont attaquées en lançant une série de mesures encourageantes en partenariat avec des universités et des entreprises.

Mieux utiliser les compétences au travail

Les contrats temporaires sont fréquents aux Pays-Bas, non seulement pour les travailleurs d'âge très actif, mais aussi et surtout pour les jeunes (graphique 23). Ces contrats peuvent constituer un tremplin vers des postes permanents, mais moins d'un cinquième des travailleurs néerlandais sous contrat temporaire en 2008 avaient obtenu un contrat de travail permanent trois ans plus tard (graphique 24). Il s'agit de la proportion la plus faible de la zone OCDE, même si elle peut s'expliquer en partie par l'importance du travail à temps partiel aux Pays-Bas et par la modestie des perspectives de croissance qui étaient celles de l'économie néerlandaise en 2011. Les contrats temporaires sont associés à un recours moins fréquent aux compétences cognitives que les contrats permanents (OECD, 2015i), et aux Pays-Bas, cet écart est relativement grand, notamment en ce qui concerne l'utilisation des compétences à l'écrit et en informatique. Les contrats temporaires limitent également la participation aux formations parrainées par les employeurs et de nombreux contrats de ce type vont de pair avec des revenus inférieurs (graphique 13, partie B).

La législation sur la protection de l'emploi a été réformée en juillet 2015 afin de renforcer la protection des salariés sous contrat temporaire et de réduire celle associée aux contrats permanents. La durée de deux contrats temporaires consécutifs a été ramenée de 3 à 2 ans et la période entre deux contrats a été étendue de 3 à 6 mois. S'agissant des contrats permanents, les indemnités de départ sont désormais plafonnées (à 75 000 EUR ou à un an de salaire, si ce montant est plus élevé) et dépendent de l'ancienneté plutôt que de l'âge. Une nouvelle réduction de l'écart entre ces deux types de contrat, en abaissant encore le plafonnement des indemnités de départ et en veillant à ce que le système de licenciement fonctionne efficacement, pourrait rendre plus fréquent le passage des emplois temporaires à des emplois permanents. Des travailleurs sous contrat permanent plus nombreux pourraient favoriser la formation en cours d'emploi, un accès à la formation et, par là même, une hausse de la productivité.

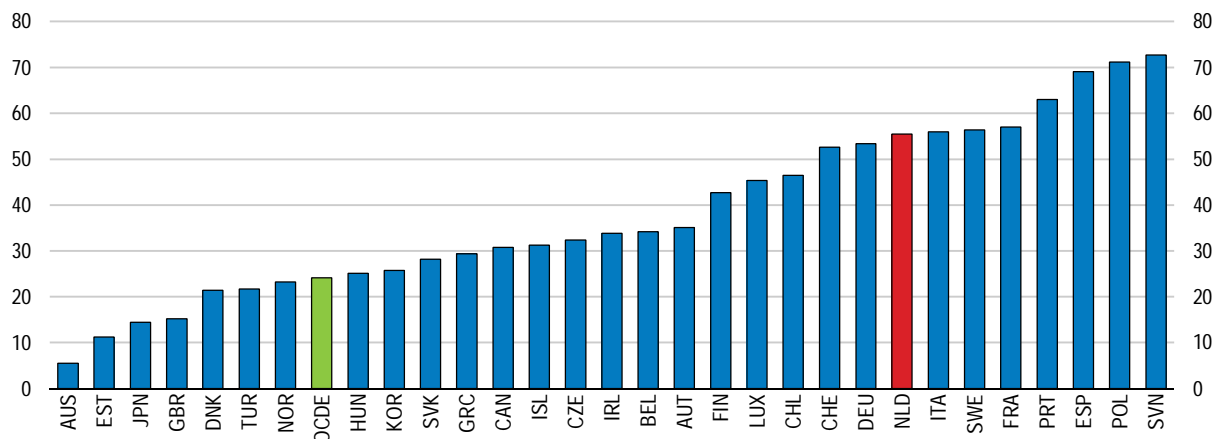
Les compétences existantes seraient utilisées plus efficacement si elles étaient mieux reconnues et si des informations étaient diffusées sur les qualifications demandées aujourd'hui et attendues demain. Environ 35 % des actifs travaillent dans un domaine autre que celui pour lequel ils ont été formés initialement (Montt, 2015). Il serait souhaitable, afin de réduire la saturation dans certains domaines, de maintenir à jour de solides dispositifs d'anticipation de la demande d'emploi et de fournir aux étudiants des informations exhaustives afin qu'ils puissent faire leurs choix en toute connaissance de cause (Quintini, 2011), et les Pays-Bas ont élaboré des bases de données de très bonne qualité qui pourraient être mises à la disposition d'un plus large public. Dans le même temps, il pourrait être utile d'encourager les employeurs à reconnaître officiellement que certaines compétences peuvent être utilisées dans de multiples domaines afin de promouvoir leur transférabilité. Une meilleure reconnaissance des diplômes étrangers permettrait par ailleurs de réduire les problèmes d'inadéquation de ce type parmi les immigrés de la première génération (OECD, 2014j). Les autorités ont récemment créé un service à guichet unique dans ce but, ce qui va dans le bon sens.

La formation des adultes est bien développée aux Pays-Bas. La participation globale y est l'une des plus élevées de l'OCDE, en particulier chez les jeunes actifs hautement qualifiés (OECD, 2014h). En revanche, les formations sont courtes et sont proposées au sein du secteur dans lequel la personne travaille, ce qui pourrait limiter la mobilité intersectorielle. Il serait souhaitable de proposer plus de formations aux actifs ayant le plus de difficultés à s'adapter au fil de leur carrière, notamment les travailleurs âgés et les actifs peu qualifiés. Le renforcement des compétences des travailleurs âgés grâce à l'apprentissage tout au long de la vie permettrait d'obtenir un meilleur équilibre entre leurs salaires et leur productivité, tout en améliorant le déploiement des compétences. Vis-à-vis des travailleurs désavantagés, il faudrait, pour développer l'apprentissage tout au long de la vie, accroître les aides publiques aux employeurs qui proposent des formations et encourager la coopération entre le système éducatif et les entreprises, en particulier dans l'éducation supérieure. Depuis juillet 2015, le code civil impose aux employeurs d'offrir une formation au titre de l'emploi en cours, en cas de prolongation du contrat de travail ou de licenciement pour raisons économiques. L'employeur peut déduire les coûts de formation engagés des indemnités de licenciement, mais uniquement si le travailleur concerné accepte et si la formation lui a permis d'acquérir des compétences plus larges que celles qui étaient nécessaires pour son poste.

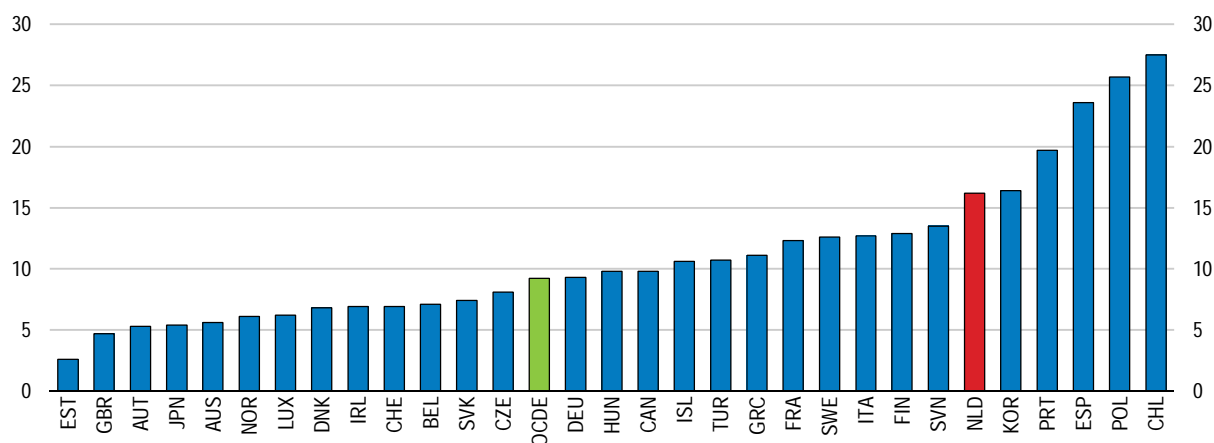
Graphique 23. L'emploi temporaire est répandu aux Pays-Bas

Emploi temporaire en pourcentage de l'emploi total, par groupe d'âge, 2014¹

A. Jeunes actifs (15-24 ans)



B. Travailleurs d'âge très actif (25-54 ans)



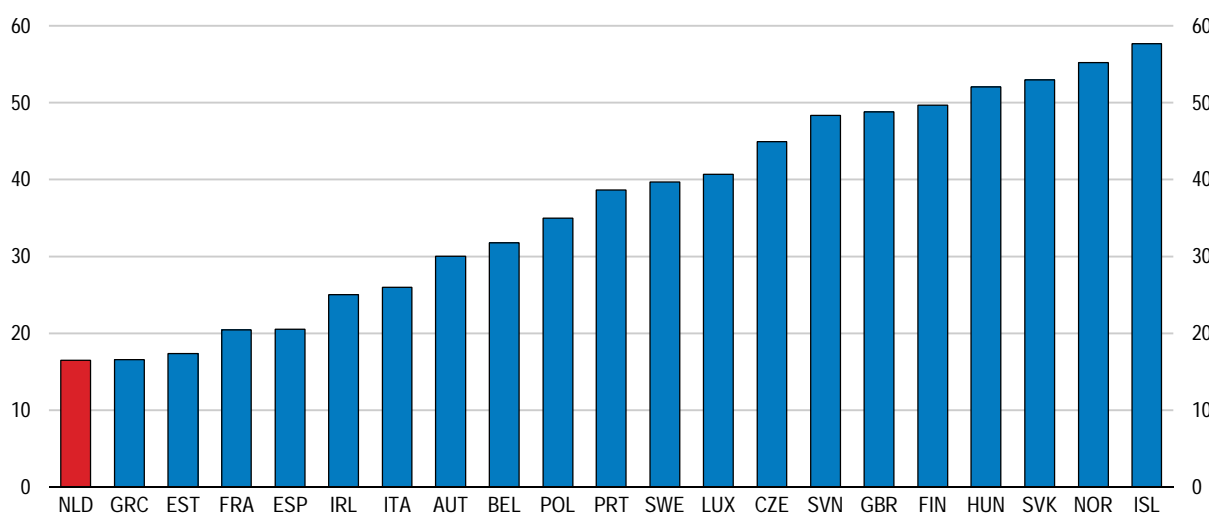
1. 2013 pour l'Australie.

Source : OCDE (2015), *Statistiques de l'OCDE sur l'emploi et le marché du travail* (base de données), novembre.

En favorisant l'esprit d'entreprise, on encouragerait la création de nouvelles formes d'emploi et d'entreprises dynamiques. Pour 15 % des adultes, le travail indépendant se révèle difficile en raison d'un manque de compétences en gestion d'entreprise - un pourcentage presque deux fois plus élevé que dans l'Union européenne (European Commission, 2013). Le développement de programmes de formation ciblés, comme l'initiative Work for Yourself à Amsterdam, contribuerait à la création d'entreprise. L'élaboration de programmes individuels en ligne, via des plateformes web, constituerait également un moyen flexible de proposer des formations à moindres frais. L'efficacité de la formation à l'entrepreneuriat pourrait être améliorée, dans la mesure où le taux de participation à des formations spécifiques est l'un des plus élevés de l'Union européenne et où les autorités prévoient d'étoffer encore l'offre, mais jusqu'à présent, le pourcentage d'adultes estimant que l'école les a préparés à diriger une entreprise n'est que globalement moyen (European Commission, 2013). Le recours à des chefs d'entreprise chevronnés pour des formations par des pairs (comprenant conseils, accompagnement et mentorat) encouragerait le développement des entreprises (OECD, 2014k).

Graphique 24. Les travailleurs temporaires sont peu nombreux à passer à des emplois permanents

Pourcentage de salariés sous contrat temporaire en 2008 qui occupaient un emploi permanent à temps plein en 2011¹



1. 2007-2010 pour la France, la Grèce, la République tchèque, le Royaume-Uni et la Suède. 2006-2009 pour la Norvège et la République slovaque. 2005-2008 pour l'Irlande.

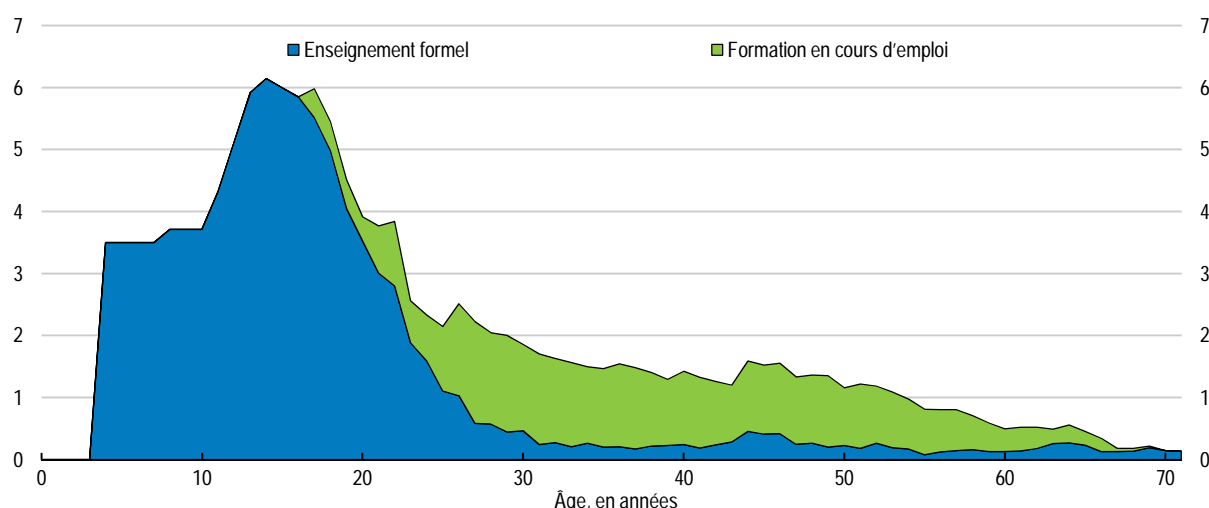
Source : OCDE (2014), *Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2014*.

Acquérir des compétences au travail

Une grande part de la formation est d'ordre informel et s'acquiert « sur le tas » une fois les études terminées (graphique 25), et elle pourrait même selon des études récentes représenter jusqu'à 95 % de la formation (Borghans et al., 2014), ce qui rend l'emploi d'autant plus important pour le renforcement des compétences. Si le taux d'emploi est élevé aux Pays-Bas, il peut encore être augmenté, en particulier chez les jeunes, les immigrés et les personnes qui présentent des problèmes de santé.

Graphique 25. La formation en cours d'emploi est dominante après l'âge de 25 ans

Nombre moyen d'heures consacrées par jour¹ à la formation, par âge, 2000



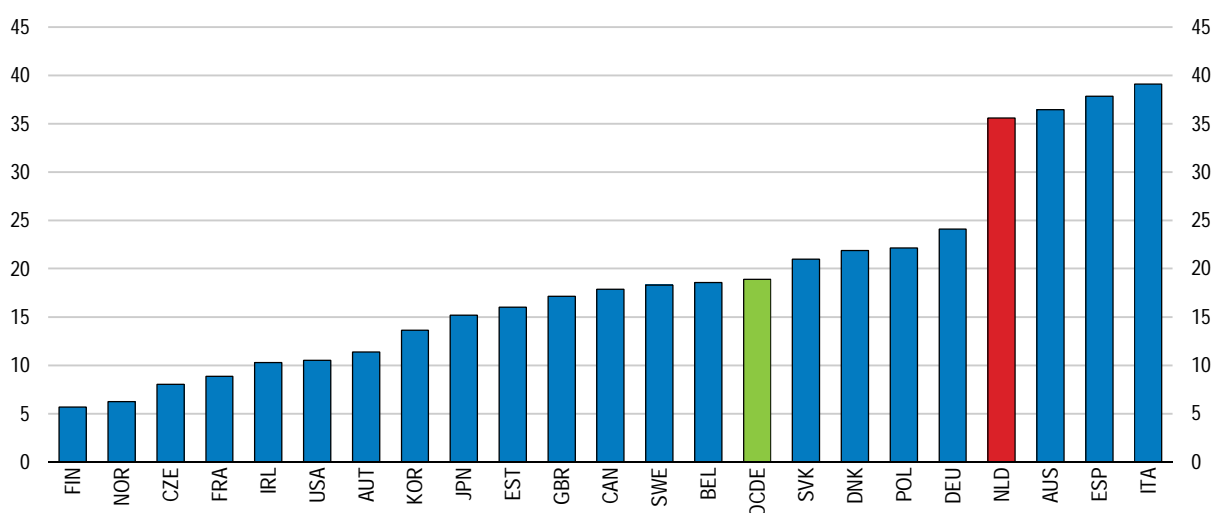
1. Tous les jours de l'année (weekends et vacances compris).

Source : Lex Borghans (2007), « Zonde van de tijd; Leren in Nederland vanuit een economisch perspectief » (*Une perte de temps : la formation aux Pays-Bas sous l'angle économique*), *TPEdijitaal* 1(1), 2007, pp. 95-118.

À un peu moins de 10 %, la proportion des 15-29 ans qui sont déscolarisés, sans emploi et qui ne suivent aucune formation est inférieure à la moyenne de l'OCDE (15 %), mais supérieure à celle du pays le plus performant dans ce domaine, le Luxembourg (5 % environ). Quelque 60 % de ces jeunes Néerlandais sont inactifs et ne recherchent pas d'emploi, contre 55 % en moyenne dans l'OCDE, alors que leurs compétences se déprécient rapidement par rapport à ceux qui se forment (OCDE, 2015i). Les jeunes ayant suivi des cours ou une formation dans les douze mois précédant l'enquête PIAAC possédaient un niveau à l'écrit nettement supérieur aux autres, et cet écart était plus grand aux Pays-Bas que dans d'autres pays membres (graphique 26). Par conséquent, il conviendrait de continuer à soumettre l'accès aux aides sociales à une obligation de recherche d'emploi active et au suivi de formations complémentaires (OCDE, 2015i). Ce type d'obligation devrait s'appuyer sur une évaluation des compétences des individus et des obstacles particuliers auxquels ils sont confrontés sur le marché du travail.

Graphique 26. Influence de la formation sur le niveau de compétence des jeunes déscolarisés et sans emploi

Écart de niveau moyen à l'écrit entre les jeunes de 16 à 29 ans déscolarisés et sans emploi ayant suivi des cours ou une formation dans les douze mois précédant l'enquête et ceux qui n'en ont pas suivi, 2012¹



1. Les données sur la Belgique concernent uniquement la Flandre. Les données sur le Royaume-Uni concernent uniquement l'Angleterre et l'Irlande du Nord. L'agrégat OCDE est la moyenne non pondérée des données présentées.

Source : OCDE (2015), *Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2015 : Les jeunes, les compétences et l'employabilité*.

Le système d'allocations de chômage a été réformé afin de renforcer les incitations à travailler, même si des arbitrages pourraient s'imposer entre une insertion professionnelle plus rapide et une meilleure adéquation entre les compétences et les postes. La durée des allocations de chômage financées sur fonds publics doit progressivement passer de 38 à 24 mois entre janvier 2016 et juillet 2019. Depuis juillet 2015, les demandeurs d'emploi doivent accepter toute offre d'emploi au bout de six mois (contre 12 auparavant), même si l'offre est inférieure à leur niveau professionnel (s'ils refusent, ils risquent de voir leurs allocations diminuer), ce qui peut aggraver les problèmes d'inadéquation des compétences, avec à la clé une baisse de la productivité. Cette période de six mois devrait être suspendue lorsque la personne concernée suit une formation. Par ailleurs, les travailleurs âgés de plus de 60 ans qui perdent leur emploi peuvent bénéficier, jusqu'en 2020, (une fois les prestations de l'assurance chômage régulière interrompues) d'une déduction fiscale pouvant se prolonger à la retraite. Cette déduction devrait être associée à des mesures d'activation afin de rendre plausible le retour à l'emploi, ainsi qu'à des formations professionnelles spécifiques (OCDE, 2014c).

Des réformes importantes ont été entreprises en vue de numériser les services publics de l'emploi (SPE) et de déléguer aux communes davantage de responsabilités en ce qui concerne le versement des prestations et l'insertion professionnelle. Les communes doivent être en mesure de ramener sur le marché du travail les personnes qui s'en sont éloignées. En 2012, les SPE n'ont joué un rôle que dans 5 % environ des emplois retrouvés (contre près de 10 % en moyenne dans l'OCDE) et n'ont été utilisés que par la moitié des demandeurs d'emploi (contre les deux tiers dans d'autres pays de l'OCDE), alors que les dépenses consacrées aux programmes du marché du travail et à la gestion des SPE sont supérieures de 0.4 % environ

aux dépenses moyennes dans l'OCDE (OECD, 2015j). Parallèlement, le nombre de demandeurs d'emploi par agent des SPE était estimé à 125 en 2011, un chiffre relativement élevé par rapport à d'autres pays de l'OCDE (entre 20 et 55 au Royaume-Uni, au Danemark, en Belgique, en Autriche ou en Allemagne) (OECD, 2014l). Cependant, le taux de chômage a beaucoup augmenté depuis lors (graphique 7, partie A) et, entre 2011 et 2015, le budget des SPE a été divisé par deux suite aux efforts d'assainissement budgétaire (OECD, 2015j).

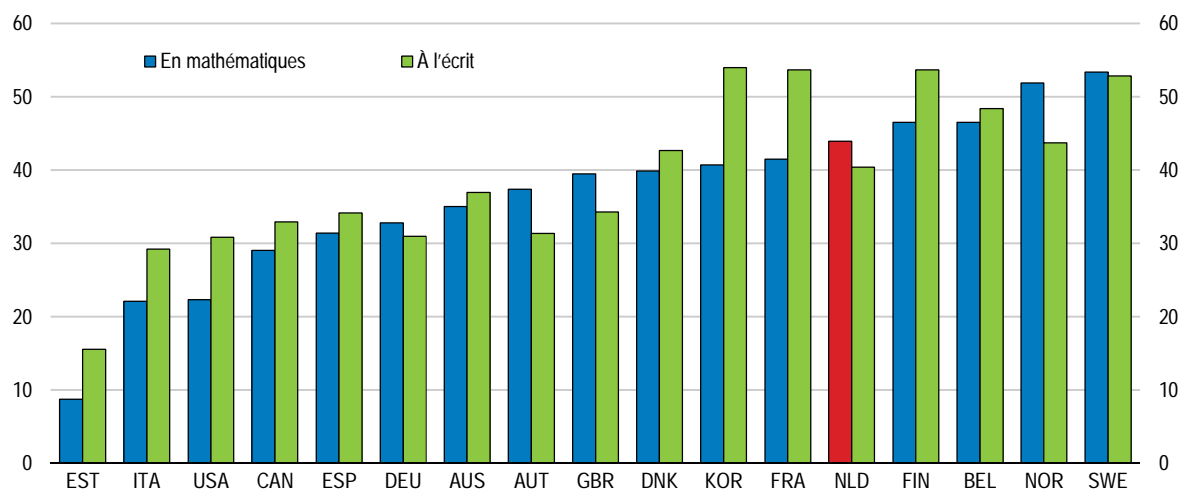
À l'heure actuelle, aucun service d'aide à la recherche d'emploi n'est assuré au cours des trois premiers mois pendant lesquels des prestations d'assurance-chômage sont versées, ce qui permet de réduire les coûts, dans la mesure où de nombreux chômeurs récents retrouvent de toute manière un emploi, mais fait aussi courir le risque d'une dépréciation des compétences et d'une perte d'aptitude à l'emploi, en particulier chez les travailleurs dont les perspectives d'emploi sont limitées. Seuls 10 % des chômeurs les plus désavantagés peuvent bénéficier d'une aide intensive à partir du quatrième mois de chômage (OECD, 2015j). Néanmoins, depuis mars 2015, les possibilités de recyclage sont renforcées afin d'améliorer le retour à l'emploi des chômeurs, ce qui est une bonne chose. L'exemple d'autres pays de l'OCDE laisse supposer qu'au sein des SPE, les pratiques les plus efficaces comprennent notamment la vérification de la recherche d'emploi, des conseils intensifs, personnalisés et précoces, des programmes de renforcement de l'expérience professionnelle et des formations destinées aux chômeurs de longue durée, la concertation avec les employeurs afin de pourvoir les postes vacants et d'améliorer l'adéquation entre les emplois et les compétences, et, enfin, la gestion des performances et l'évaluation des outils afin de veiller à l'efficacité des actions menées (OECD, 2015j).

De nouvelles mesures sont nécessaires pour réduire le risque d'inactivité en cas de maladie et diminuer le nombre de dossiers de pensions d'invalidité. Les employeurs sont fortement incités financièrement à empêcher les arrêts-maladie, dans la mesure où ils étaient obligés de verser 70 % du salaire pendant deux ans (un montant souvent complété jusqu'à 100 % du salaire durant la première année). L'instauration d'une assurance collective pour la deuxième année, actuellement en cours d'examen, devrait réduire cette incitation, mais elle devrait d'un autre côté soutenir le développement des entreprises, en particulier celles qui n'ont pas d'employés. Du côté positif, l'abaissement du taux de remplacement initial puis sa suppression progressive permettraient d'obtenir un bon équilibre entre une garantie de ressources pendant l'arrêt-maladie et des incitations au retour à l'emploi. Après l'arrêt-maladie toutefois, il est possible de demander une pension d'invalidité, laquelle se prolonge souvent indéfiniment. Des interventions précoces, comme par exemple des consultations auprès des services de la médecine du travail (OECD, 2014m), pourraient permettre de réduire encore les arrêts-maladie. Les autorités ont commencé de réévaluer les capacités à travailler de 60 000 jeunes et s'ils sont en mesure de travailler, leurs prestations d'invalidité seront réduites afin d'accroître les incitations au travail. Une réévaluation plus globale des droits aux prestations d'invalidité devrait être envisagée, en particulier pour les plus de 50 ans, dans la mesure où le retour à l'emploi dans ce groupe d'âge est limité.

Des actions ciblées sur les immigrés des première et deuxième générations contribueraient à réduire la différence de niveau de compétence marquée qui les sépare des autochtones. Si les politiques générales d'éducation sont essentielles pour les immigrés de la deuxième génération, ceux de la première génération ont besoin de mesures ciblées concernant le marché du travail ainsi que d'autres actions comme la formation linguistique, la reconnaissance des qualifications étrangères, etc. Les immigrés sont surreprésentés parmi la population d'âge actif peu qualifiée, tandis que l'inverse est vrai parmi la population hautement qualifiée. Les résultats des enquêtes PIAAC et PISA révèlent également un large écart de compétences entre les adultes d'origine étrangère et les Néerlandais de souche (graphique 27 et 28). Les écarts réduits dans certains pays peuvent s'expliquer en partie par des systèmes de sélection des migrants fondés sur le niveau de formation (Canada ou Australie) et il arrive que les immigrés de certains pays maîtrisent mieux la langue de leur pays d'accueil au départ. Néanmoins, il existe un écart entre les scores au PISA des autochtones et ceux des immigrés de la deuxième génération (graphique 28, partie B). La faiblesse des compétences explique en partie l'écart important de taux d'emploi et d'activité entre immigrés et autochtones aux Pays-Bas, l'un des plus élevés des pays de l'OCDE (graphique 29). La mise en place de programmes d'emploi associant expérience professionnelle (avec l'aide de stages financés sur fonds publics et/ou de subventions salariales), formation en cours d'emploi et cours de langue constituerait une stratégie efficace pour aider à renforcer la palette de compétences des immigrés de la première génération (OECD, 2014j).

Graphique 27. Les adultes autochtones présentent de meilleures compétences en traitement de l'information que les adultes nés à l'étranger

Écart de score moyen (en points) entre les adultes autochtones et langue maternelle et ceux nés à l'étranger et langue étrangère, 2012¹



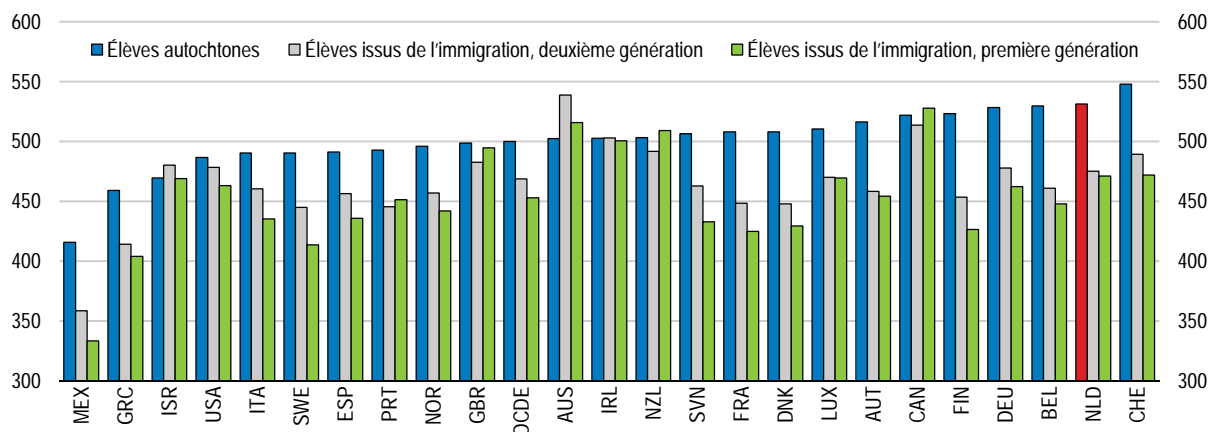
1. Seuls les écarts statistiquement significatifs sont présentés. Les écarts entre les deux catégories sont corrigés des différences associées à l'ensemble des variables suivantes : âge, sexe, niveau d'instruction, milieu socioéconomique d'origine et type de profession. Les pays sont classés par ordre croissant de l'écart de score en mathématiques (adultes autochtones et langue maternelle moins adultes nés à l'étranger et langue étrangère). Les données sur la Belgique concernent uniquement la Flandre. Les données sur le Royaume-Uni concernent uniquement l'Angleterre et l'Irlande du Nord.

Source : OCDE (2013), *Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2013 - Premiers résultats de l'Évaluation des compétences des adultes*.

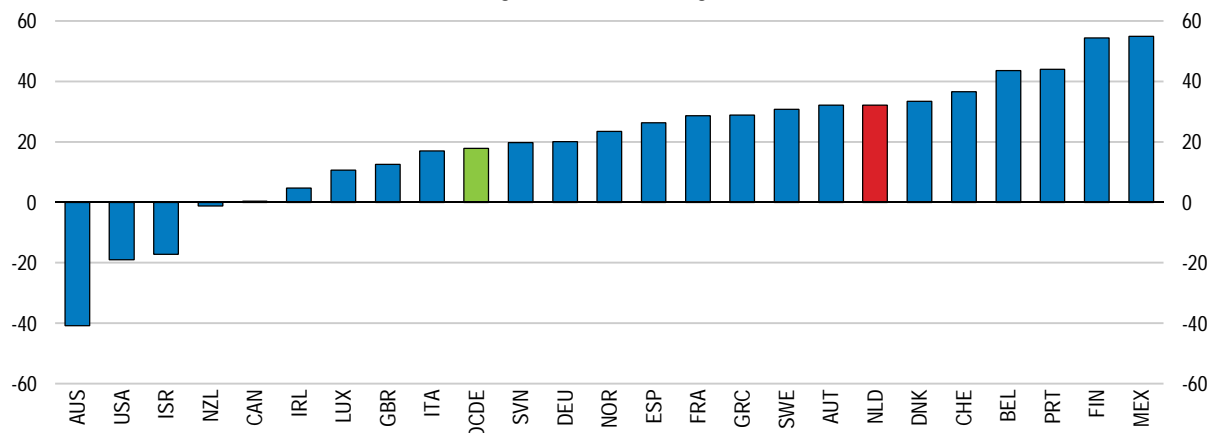
Graphique 28. L'écart entre les élèves autochtones et les élèves issus de l'immigration de deuxième génération est important

Score moyen au PISA en mathématiques, 2012¹

A. Score moyen au PISA en mathématiques selon l'origine des élèves²



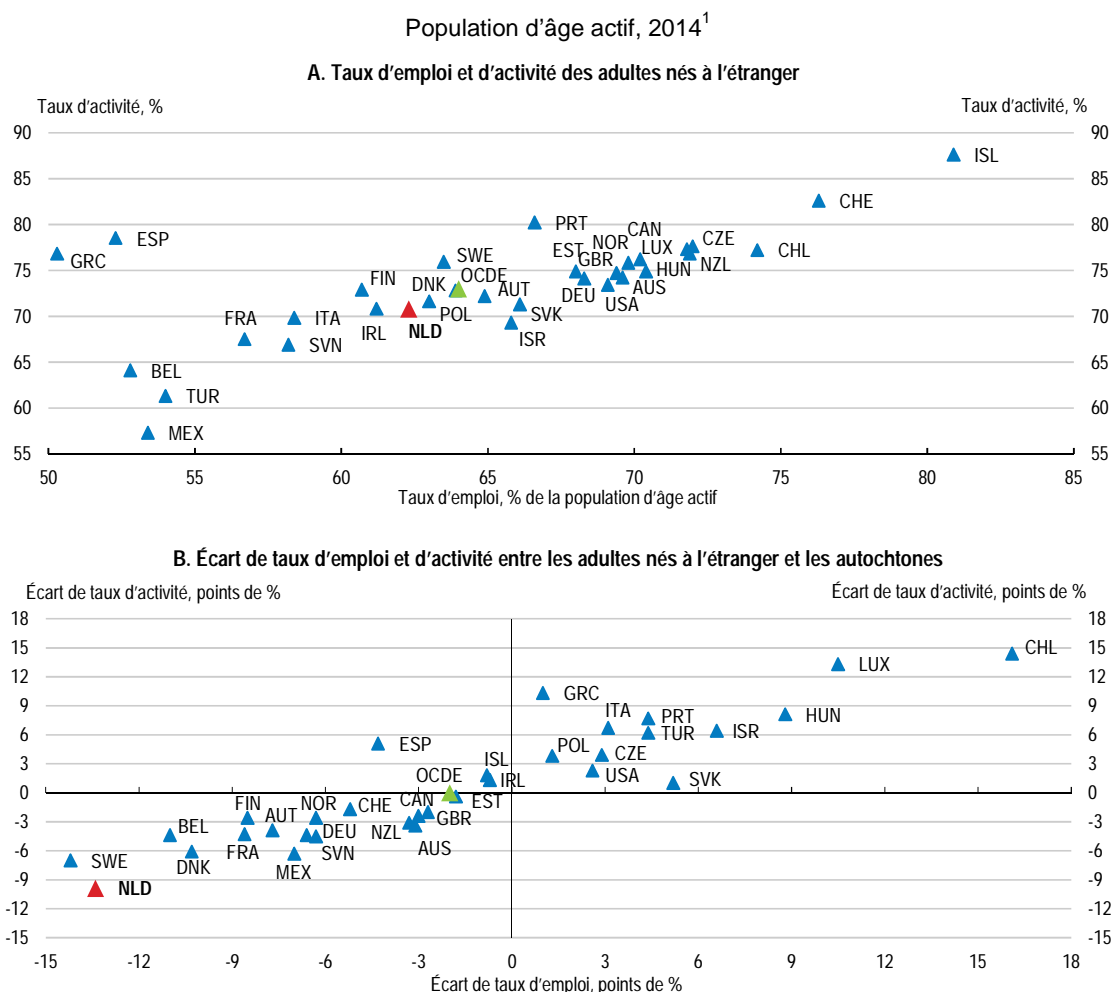
B. Écart de score moyen au PISA en mathématiques entre les élèves autochtones et les élèves issus de l'immigration de deuxième génération³



1. Les élèves issus de l'immigration de la première génération sont ceux qui sont nés à l'étranger. Les élèves de la deuxième génération sont nés dans le pays d'accueil de parents nés à l'étranger.
2. Les pays sont classés par ordre croissant du score moyen au PISA des élèves autochtones.
3. Compte tenu du statut socioéconomique des élèves. Les écarts pour le Canada, l'Irlande et la Nouvelle Zeland ne sont pas statistiquement significatifs. Plus l'écart est grand entre les scores moyens au PISA en mathématiques des élèves autochtones et de deuxième générations, moins ceux de la deuxième génération réussissent à combler leur retard par rapport aux élèves autochtones.

Source : OCDE (2013), base de données PISA 2012.

Graphique 29. Les taux d'emploi et d'activité des adultes nés à l'étranger sont relativement faibles



1. 2013 pour l'agrégat OCDE et le Chili. 2011 pour Israël. La population d'âge actif se compose des individus de 15 à 64 ans.

Source : OCDE (2015), « Taux d'emploi, de chômage et d'activité par sexe et lieu de naissance », *Statistiques de l'OCDE sur les migrations internationales* (base de données), octobre.

Encadré 6. Principales recommandations pour développer les compétences de l'ensemble de la population

- Améliorer la qualité des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants et continuer de renforcer les compétences générales dans l'enseignement professionnel. Relever encore le niveau de diplôme des enseignants, notamment dans les établissements défavorisés, et ensuite leurs salaires.
- Améliorer les compétences en gestion d'entreprise en évaluant l'efficacité des programmes au sein du système d'enseignement scolaire, en élaborant des programmes de formation individuels en ligne et en encourageant les formations par des pairs.
- Renforcer l'offre des services publics de l'emploi et créer des programmes associant expérience professionnelle, formation en cours d'emploi et cours de langue pour les immigrés.
- Pour développer la fréquence des contrats permanents tout en améliorant l'allocation des ressources dans l'économie, assouplir davantage la législation sur la protection de l'emploi relative à ces contrats en continuant d'abaisser le plafonnement des indemnités de départ.

BIBLIOGRAPHIE

- ACM (2015), "Concurrentie op de markt voor MKB-financiering" ("Competition in the market for SME financing"), Monitor Financiële Sector, June 2015. Autoriteit Consument & Markt (Authority Consumer & Market).
- ACM (2014), "Barrières voor toetreding tot de Nederlandse bancaire retailsector" ("Barriers to entering the Dutch retail banking sector"), Monitor Financiële Sector, June 2014. Autoriteit Consument & Markt (Authority Consumer & Market).
- Adalet McGowan, M., D. Andrews et C. Criscuolo (2015), "The Future of Productivity", ECO/CPE/WP1(2015)6.
- Algemene Rekenkamer (2015), Belastinguitgaven en milieueffecten (Tax expenditures and environmental impact), web publication, The Hague. Court of Audit.
- Autor D. (2015), "Why Are There Still So Many Jobs? The History and Future of Workplace Automation", *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 29, No. 3, Summer.
- Bonhomme S., G. Jolivet et E. Leuven (2012), "Job Characteristics and Labor Turnover: Assessing the Role of Preferences and Opportunities in Teacher Mobility", *Centre for Economic Policy Research (CEPR) Discussion Paper No. 8841*, Février.
- Borghans L., Fouarge D., de Grip A. et J. van Thor (2014), "Werken en leren in Nederland", *Researchcentrum voor Onderwijs en Arbeidsmarkt*, No. ROA-R-2014/3.
- Caminada, K., K. Goudswaard et M. Knoef, Vermogen in Nederland gelijk verdeeld sinds eind negentiende eeuw (Wealth in the Netherlands more and more equally distributed since the end of the nineteenth century). <http://www.mejudice.nl/artikelen/detail/vermogen-in-nederland-gelijker-verdeeld-sinds-eind-negentiende-eeuw>
- CBS (2015a), "Overall household debt marginally up", Statistics Netherlands, Press release, 08 juillet 2015.
- CBS (2015b), Statline database, <http://statline.cbs.nl/StatWeb/publication/?VW=T&DM=SLNL&PA=81647ned> (accessed on 19 November 2015)
- CBS (2015c), Hernieuwbare energie in Nederland 2014 (Renewable energy in the Netherlands 2014).
- CEDEFOP (2015), *Skills Forecast*, European Centre for the Development of Vocational Training.
- Charbit C. et M. V. Michalun (2009), Mind the gaps: Managing Mutual Dependence in Relations among Levels of Government, *OECD Working Papers on Public Governance*, No. 14.
- Cournède, B. et O. Denk (2015), "Finance and Economic Growth in OECD and G20 Countries", *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1223, OECD Publishing.
- De Boer, R. et R. Bitetti (2014), "A Revival of the Private Rental Sector of the Housing Market? Lessons from Germany, Finland, the Czech Republic and the Netherlands", *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1170, OECD Publishing.
- DNB (2015), Visie op de structuur van de Nederlandse banksector (Vision on the structure of the Dutch banking sector).

- Ecofys (2015), *Energetische renovatie van woningen, goed voor Nederland (Energetic renovations of dwellings, good for the Netherlands)*.
- EIO (2014), *Eco-Innovation Scoreboard (database)*, <http://database.eco-innovation.eu/>.
- European Commission (2015a), "Macroeconomic imbalances Country Report – Netherlands 2015", Directorate-General for Economic and Financial Affairs, *European Economy Occasional Papers* no 221, juin.
- European Commission (2015b), "The 2015 Ageing Report: Economic and budgetary projections for the 28 EU Member States (2013-2060)", Directorate-General for Economic and Financial Affairs.
- European Commission (2015c), "Education and Training Monitor 2015: Netherlands", Directorate-General for Education and Culture.
- European Commission (2013), "Entrepreneurship in the EU and Beyond", *Flash Eurobarometer*, No. 354, Brussels.
- EY (2015), "Bewustwording rondom fraude en corruptie bij Nederlandse bedrijven blijft laag" ("Awareness regarding fraud and corruption at Dutch companies remains low", press release of the report "Fraud and corruption – the easy option for growth?").
- GfK (2014), *Survey on lending and current accounts for SMEs*.
- Graaf-Zijl M. de, A. van der Horst et D. van Vuuren (2015), "Long-term Unemployment in the Netherlands", *CPB Policy Brief*, No. 2015/11.
- IMF (2014), "Kingdom of the Netherlands – Netherlands", *Selected Issues Paper*, *IMF Country Report* No. 14/328, International Monetary Fund.
- Josten E., J. Vlasblom et C. Vrooman (2014), *Bevrijd of beklemd? Werk, inhuur, inkomen en welbevinden van zzp'ers*, Sociaal en Cultureel Planbureau, novembre.
- Knottnerus, R., R. van Os, H. van der Pas et P. Vervest (2015), *Socialising losses, privatising gains*, Briefing January 2015, SOMO, Both ENDS, Milieudefensie & Transnational Institute.
- Meijer, F., L. Itard & M. Sunikka-Blank (2010), "Comparing European residential building sticks: performance, renovation and policy opportunities", *Building Research and Information*, Vol. 37:5-6.
- Montt G. (2015), "The System-Level Causes and Consequences of Field-Of-Study Mismatch", *unpublished draft paper*, OECD.
- Nusche D., H. Braun, G. Halász et P. Santiago, *OECD Reviews of Evaluation and Assessment in Education: Netherlands*, OECD Publishing.
- OECD (2016), *Reviews of National Policies for Education - Netherlands*, OECD Publishing, forthcoming.
- OECD (2015a), *Economic Policy Reforms 2015: Going for Growth*, OECD Publishing.
- OECD (2015b), *In It Together: Why Less Inequality Benefits All*, OECD Publishing.
- OECD (2015c), *OECD Environmental Performance Reviews: The Netherlands 2015*, OECD Publishing.
- OECD (2015d), *Financial Sustainability of Health Systems*, OECD Publishing.
- OECD (2015e), *Government at a glance 2015*, OECD Publishing.
- OECD (2015f), *Pension at a glance 2015*, OECD Publishing.

- OECD (2015g), *Getting Skills Right: Assessing and Responding to Changing Skill Needs*, DELSA/ELSA(2015)8, March.
- OECD (2015h), “Netherlands”, in *Education Policy Outlook 2015: Making Reforms Happen*, OECD Publishing.
- OECD (2015i), *OECD Skills Outlook 2015 – Youth, Skills and Employability*, OECD Publishing.
- OECD (2015j), *OECD Employment Outlook*, OECD Publishing.
- OECD (2014a), *OECD Economic Surveys: Netherlands 2014*, OECD Publishing.
- OECD (2014b), “The Distributional Effects of Consumption Taxes in OECD Countries”, *OECD Tax Policy Studies*, No. 22, OECD Publishing, forthcoming.
- OECD (2014c), *Ageing and Employment Policies: Netherlands – Working Better with Age*, OECD Publishing.
- OECD (2014d), *OECD Reviews of Innovation Policy: Netherlands*, OECD Publishing.
- OECD (2014e), *OECD Territorial Reviews: Netherlands 2014*, OECD Publishing.
- OECD (2014f), *OECD Science, Technology and Industry Outlook 2014*, OECD Publishing.
- OECD (2014g), “PISA in Focus 40: Does pre-primary education reach those who need it most?”, OECD Publishing.
- OECD (2014h), *Education at a Glance 2014: OECD Indicators*, OECD Publishing.
- OECD (2014i), *OECD Reviews of Vocational Education and Training – A Skills Beyond Schools Review of the Netherlands*, OECD Publishing.
- OECD (2014j), *International Migration Outlook 2014*, OECD Publishing.
- OECD (2014k), *Job Creation and Local Economic Development*, OECD Publishing.
- OECD (2014l), *OECD Economic Surveys: Spain 2014*, OECD Publishing.
- OECD (2014m), *Mental Health and Work: Netherlands*, OECD Publishing.
- OECD (2013a), *OECD Skills Outlook 2013 – First Results from the Survey of Adult Skills*, OECD Publishing.
- OECD (2013b), *PISA 2012 Results: Excellence Through Equity: Giving Every Student the Chance to Succeed (Volume II)*, PISA, OECD Publishing.
- OECD (2010). *OECD Economic Surveys: Netherlands, June 2010.*, OECD Publishing.
- Quintini G. (2011), *Over-Qualified or Under-Skilled: A Review of Existing Literature*, *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, 121.
- Rabobank (2015), “Nederlandse woningmarkt: langzaam maar zeker meer huizen boven water” (“Dutch housing market: more and more houses ‘above water’”, *Economisch commentaar*.
- RLI (2015), *Wonen in verandering (Living in change)*. Raad voor de leefomgeving en infrastructuur (Council for the environment and infrastructure).
- Oliver R., Caldera Sánchez A., Hermansen M. et M. Rasmussen (2015), “Economic resilience: A new set of vulnerability indicators for OECD countries”, *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1249, OECD Publishing.

Rothmund, M. et M. Gerhardt (2011), The European Credit Information Landscape, European Credit Research Institute Industry Survey.

SER (2014a), Expanding and Increasing SME Financing. Sociaal-Economische Raad (Social Economic Council).

SER (2014b), "Abstract of advisory report on Labour Migration (*Arbeidsmigratie*)", Social and Economic Council of the Netherlands.

Transparency International (2014), Corruption Perceptions Index 2014.

Van Elk, R., et al. (2011), 'Does the timing of tracking affect higher education completion?' *Economics of Education Review*, 10/2011; 30(5):1009-1021.

Van den Berge W. et B. ter Weel (2015), *Baanpolarisatie in Nederland*, CPB Policy Brief.

WEF (2015), *The Global Competitiveness Report 2015-2016*, World Economic Forum.

World Bank (2015), *Doing Business 2016 - Measuring Regulatory Quality and Efficiency*, Washington, DC.

Annexe

Progrès accomplis concernant les principales réformes structurelles

Cette annexe passe en revue les suites données aux recommandations depuis l'*Étude* d'avril 2014.

Recommandations de l'Étude précédente**Mesures prises et évaluation actuelle**

A. Finances publiques

Revenir au cadre budgétaire initial en respectant les plafonds de dépenses à moyen terme tout en laissant les stabilisateurs automatiques jouer pleinement du côté des recettes.

L'amélioration de la situation économique a permis aux autorités de revenir en 2015 à l'ancien cadre budgétaire.

Continuer de participer activement aux négociations internationales sur une action coordonnée destinée à lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) de la part des entreprises multinationales et, dans ce contexte international, prendre dans chaque pays des mesures adaptées pour appuyer cette action.

Les Pays-Bas ont pleinement adhéré au projet BEPS OCDE/G20 et prévoient de réviser les avantages fiscaux dont bénéficie l'innovation, conformément aux recommandations de l'OCDE.

B. Emploi et affaires sociales

Renforcer les incitations à rechercher un emploi en réduisant les indemnités de chômage de façon plus marquée pendant toute leur durée de versement, celle-ci étant réduite et le plafond des indemnités abaissé.

Les partenaires sociaux ont décidé de financer conjointement le coût des prestations servies à titre supplémentaire au cours de la troisième année de chômage, ce qui permettra de compenser la réduction progressive de la durée de versement de trois à deux ans, entrant en vigueur à compter de 2016.

Renforcer les programmes d'activation et augmenter le nombre d'heures travaillées. Envisager de donner un caractère plus anticyclique aux politiques actives du marché du travail. Assouplir la législation sur la protection de l'emploi et plafonner les indemnités de licenciement.

Les dépenses consacrées aux services publics de l'emploi ont été réduites de moitié entre 2011 et 2015, grâce notamment au passage aux services en ligne. Les mesures fiscales qui dissuadent les seconds apporteurs de revenu d'augmenter leur durée de travail doivent être à nouveau revues à la baisse en 2016. Les procédures de licenciement applicables aux contrats réguliers ont été quelque peu simplifiées depuis juillet 2015. Les indemnités de licenciement sont désormais calculées non plus sur l'âge, mais sur l'ancienneté, et sont plafonnées à 75 000 EUR ou à l'équivalent du salaire annuel, selon le plus élevé des deux montants.

C. Organismes de retraite

Employer un taux d'intérêt à long terme plus stable comme taux d'actualisation pour évaluer la solvabilité des organismes de retraite.

Une nouvelle méthode est appliquée depuis juillet 2015 pour calculer le taux d'actualisation, qui permet une meilleure conformité de sa valeur avec le niveau actuellement faible des taux d'intérêt.

Pérenniser l'allongement (de trois à cinq ans) du délai maximum de redressement accordé aux organismes de retraite pour rétablir leur solvabilité.

Ce délai de redressement a été fixé à dix ans (plus deux années supplémentaires pour les plans d'épargne ouverts en 2015) pour ce qui est des réserves et des déficits de couverture.

Donner davantage d'informations pour éclairer les décisions relatives au transfert des droits à pension. Autoriser les adhérents à quitter les organismes de retraite en situation persistante de sous-capitalisation ou de performances insuffisantes.

Depuis janvier 2015, il n'est plus obligatoire de transférer les droits à pension dans un délai de six mois à compter de la date de recrutement dans un nouvel emploi.

Recommandations de l'Étude précédente	Mesures prises et évaluation actuelle
Renforcer les conseils d'administration des organismes de retraite en augmentant le poids des représentants des pensionnés et en renforçant le professionnalisme des membres de ces conseils.	Depuis juillet 2014, une nouvelle loi permet aux pensionnés de siéger aux conseils d'administration et autorise la constitution de conseils totalement indépendants composés de professionnels extérieurs.
D. Système de transport	
Mettre en œuvre un système de tarification routière.	Aucune mesure prise.
Recentrer sur les travailleurs à bas salaire l'allocation de transport domicile-travail exonérée d'impôt.	Aucune mesure prise.
Relever les taxes sur le gazole afin qu'elles reflètent mieux les coûts environnementaux relatifs des carburants.	Aucune mesure prise concernant la taxation du gazole. Toutefois, la taxe d'achat sur les véhicules à moteur et les motocycles du parc privé sera calculée, à compter de janvier 2016, en fonction de leurs émissions de CO ₂ , tandis que la taxe routière annuelle appliquée aux véhicules diesel plus anciens augmentera en 2019.
Faciliter l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché dans le domaine des transports publics.	Aucune mesure prise concernant les opérateurs de transports publics, mais l'accès aux systèmes de paiement a été élargi aux nouveaux prestataires de services de paiement.
E. Marché du logement	
Recentrer les activités des bailleurs sociaux sur la fourniture de logements abordables aux ménages à bas revenu. Inciter ces associations à céder des habitations. Transférer à l'État les plus-values excessives connexes. Abaisser le plafond de loyer des logements sociaux.	Dès janvier 2017, les bailleurs sociaux devront opérer une séparation administrative ou légale entre leur activité d'offre de logements sociaux et leurs opérations commerciales. Le seuil d'encadrement des loyers sera gelé pendant trois ans à compter de janvier 2016.
Continuer de mieux cibler l'attribution des logements sociaux sur les ménages à bas revenu en modulant les hausses de loyer en fonction des revenus, et assouplir la réglementation des loyers sur le marché locatif privé en renforçant l'importance donnée à la valeur des biens immobiliers dans le plafonnement des loyers, en libéralisant les loyers des logements neufs et en les déréglementant pour les nouveaux contrats de location des logements anciens.	Depuis janvier 2016, il est possible d'établir des contrats de location de logements sociaux pour une durée déterminée et depuis octobre 2015, la valeur du bien immobilier détermine 25 % de son loyer maximum.
F. Santé et dépendance	
Améliorer encore le dispositif de péréquation des risques afin de réduire les incitations à la sélection des risques par les organismes d'assurance maladie, compte tenu, en particulier, de l'intention du gouvernement de mettre fin aux compensations ex post avant 2015.	De grandes disparités dans la péréquation des risques entre les organismes d'assurance maladie qui pourraient être le signe d'une sélection des risques ont amené les autorités de santé à réaliser une évaluation en 2015.
Supprimer les contraintes de capacité actuelles (numerus fixus) pour les écoles de médecine et faciliter la reconnaissance des diplômés étrangers délivrés hors d'Europe.	Aucune mesure prise.

Recommandations de l'Étude précédente	Mesures prises et évaluation actuelle
<p>Autoriser les établissements à but lucratif à entrer sur le marché hospitalier. Il faudrait par ailleurs veiller à ce que les hôpitaux en faillite sortent du marché de manière ordonnée, en assurant l'accès aux installations essentielles.</p>	<p>Un projet de loi qui autoriserait les établissements hospitaliers remplissant certaines conditions (financières) à distribuer des bénéficiers est à l'arrêt.</p>
<p>Il ne faudrait pas donner de responsabilités supplémentaires aux organismes d'assurance maladie en matière d'achats de soins tant qu'ils ne sont pas incités de manière satisfaisante à jouer ce rôle d'acheteur de manière économiquement efficiente. À plus long terme, le transfert aux municipalités des soins à domicile pourrait être achevé, et les personnes soignées en établissement devraient pouvoir choisir elles-mêmes leur prestataire de soins, ce qui pousserait les établissements à se livrer concurrence pour attirer les patients.</p>	<p>La compétence sur les soins à domicile a été déléguée aux municipalités en janvier 2015.</p>
<p>Maintenir en place le système de prestations en espèces pour les soins à domicile, mais en l'associant à une meilleure sélection et à un suivi plus étroit afin d'éviter les usages abusifs. À cette fin, il faudrait envisager de mettre en place un système de chèques directement utilisables comme moyen de paiement auprès des professionnels, complété par une participation des patients au coût des soins.</p>	<p>Aucune mesure n'a été prise pour créer un système de chèques.</p>

G. Améliorer la capacité de résistance des banques

<p>Encourager les banques à augmenter encore leurs ratios de fonds propres en émettant des actions et en conservant leurs bénéficiers.</p>	<p>Le traitement fiscal des obligations convertibles sous condition, destiné à promouvoir leur utilisation, a été modifié en décembre 2014.</p>
<p>Une fois que le marché du logement amorcera une reprise durable, accélérer la réduction des allègements au titre des intérêts de prêts hypothécaires afin de renforcer les incitations au remboursement de ces crédits, et abaisser encore la quotité maximale de financement pour la ramener nettement en dessous de 100 %.</p>	<p>Aucune mesure prise.</p>

H. Libérer le dynamisme des PME

<p>Élargir l'accès aux résultats des activités de recherche universitaires, et accroître la part des aides directes bénéficiant aux PME.</p>	<p>Les autorités veulent que les publications universitaires soient librement accessibles et un arrangement a été trouvé avec un grand éditeur pour élargir la gratuité de cet accès.</p>
<p>Envisager de remplacer le barème à deux taux de l'impôt sur les sociétés (IS) par un taux unique, tout en s'abstenant d'alourdir la pression fiscale sur les PME et en harmonisant les règles du jeu entre les petites et grandes entreprises grâce à un élargissement de l'assiette de l'IS.</p>	<p>Aucune mesure prise.</p>
<p>Réduire l'écart de cotisations de sécurité sociale et de couverture sociale entre travailleurs indépendants et salariés en termes, et envisager de mutualiser les coûts de l'invalidité par le biais d'un fonds spécifique créé pour les PME.</p>	<p>Aucune mesure significative prise concernant le traitement fiscal des indépendants par rapport aux salariés, mais des discussions sont en cours pour mettre en place une assurance collective pour la deuxième année de congé de maladie des salariés.</p>

Résumé des chapitres

- **Chapitre 1. Stimuler l'investissement privé**
- **Chapitre 2. Développer les compétences de tous**

Chapitre 1. Stimuler l'investissement privé

L'investissement s'est redressé depuis la reprise économique récente, mais il reste néanmoins à des niveaux historiquement faibles. La forte diminution observée pendant la crise était principalement imputable à la chute de l'investissement résidentiel. Cependant, l'investissement productif est orienté à la baisse depuis 1990; ce qui pèse sur la constitution de stocks de capital et sur la productivité. Il est nécessaire d'accroître l'investissement résidentiel pour faire face à la demande croissante ; en particulier, il faut développer le parc locatif privé car le stock actuel, dont le niveau reflète l'encadrement des loyers et d'autres mesures en matière de logement, n'est pas favorable à un bon fonctionnement du marché immobilier. Étoffer les mesures prises après la crise pourrait permettre d'accroître la robustesse du financement des logements occupés par leur propriétaire. Pour ce qui est de l'investissement productif, continuer de renforcer les conditions cadres, déjà satisfaisantes, pourrait contribuer à transformer le redressement cyclique en amélioration durable. Atteindre les objectifs en matière de dépenses de R-D et d'énergies renouvelables nécessitera d'accroître les investissements dans les domaines concernés. Les conditions de financement, largement perçues comme un obstacle de taille, pourraient être améliorées par des mesures visant à stimuler la concurrence dans le secteur bancaire et par le développement d'autres sources de financement.

Chapitre 2. Développer les compétences de tous

Des compétences solides et adéquates sont indispensables pour asseoir la productivité des travailleurs et assurer des résultats satisfaisants sur le plan de l'emploi. Développer les compétences des travailleurs aurait également pour effet d'accroître leur degré de satisfaction personnelle et leurs salaires, contribuant ainsi à rendre la croissance plus inclusive. Les Pays-Bas obtiennent de bons résultats du point de vue des compétences d'une large fraction de la population. En outre, le pays a réussi à ajuster le niveau de compétences requis au fil du temps. Le système éducatif joue un rôle clé dans le développement des compétences et donne de bons résultats, mais il est encore possible de déconnecter davantage l'enseignement professionnel et l'apprentissage tout au long de la vie d'emplois spécifiques afin de favoriser une meilleure adaptation aux nouvelles tendances économiques. Il existe également une marge permettant d'utiliser plus efficacement les actuelles compétences au travail des jeunes entrant sur le marché du travail et des entrepreneurs, et de réduire les déséquilibres entre l'offre et la demande sur le marché du travail. Un autre enjeu consiste à aider certaines catégories à acquérir des compétences en facilitant leur intégration sur le marché du travail, en particulier les immigrants des première et deuxième générations, les chômeurs de longue durée et les personnes ayant un faible niveau d'études ou des problèmes de santé, ce qui suppose de déployer des politiques actives du marché du travail ciblées plus vigoureuses.

Cette Étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (EDR), qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays.

La situation économique et les politiques des Pays-Bas ont été évalués par le Comité le 21 janvier 2016. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière de la discussion et finalement approuvé par le Comité plénier le 9 février 2016.

Le projet de rapport du Secrétariat a été préparé pour le Comité par Rafal Kierzenkowski, Sanne Zwart et Gabor Fulop sous la direction de Pierre Beynet. La recherche statistique a été assurée par Gabor Fulop. L'assistance administrative a été assurée par Sylvie Ricordeau. L'étude a bénéficié de la collaboration de consultant externe (Aleksandra Paciorek).

L'Étude précédente des Pays-Bas a été publiée en avril 2014.

Pour plus d'informations

Pour plus d'informations à propos de cette Synthèse, veuillez contacter :

M. Pierre Beynet, (courriel : pierre.beynet@oecd.org,
tél. : +33 1 45 24 96 35) ; ou

M. Rafal Kierzenkowski, (courriel : Rafal.Kierzenkowski@oecd.org,
tél. : +33 1 45 24 90 62) ; ou

M. Sanne Zwart, (courriel : sanne.zwart@oecd.org,
tél. : +33 1 45 24 79 23).

Voir également <http://www.oecd.org/eco/études/Pays-Bas>.

Comment obtenir cette publication

Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne : www.oecd.org/librairie.

Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles sur notre bibliothèque en ligne : www.oecdilibrary.org.

Lectures complémentaires

Études économiques : Les *Études économiques* examinent les économies des pays membres et, de temps en temps, certains pays non membres. Il y a environ 18 études réalisées chaque année. Elles sont disponibles individuellement ou par abonnement. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section des périodiques de la librairie en ligne de l'OCDE à l'adresse Internet suivante : www.oecd.org/librairie.

Perspectives économiques de l'OCDE : Pour plus d'informations concernant cette publication, veuillez visiter le site Internet de l'OCDE : www.oecd.org/eco/perspectiveseconomiques.

Réformes économiques : Objectif croissance : Pour plus d'informations concernant cette publication, veuillez visiter le site Internet de l'OCDE : www.oecd.org/economie/objectifcroissance.

Pour plus d'informations : De plus amples renseignements concernant les travaux du Département des affaires économiques de l'OCDE, y compris des informations sur d'autres publications, des données statistiques et des documents de travail sont disponibles pour téléchargement sur le site Internet à l'adresse : www.oecd.org/eco-fr.

Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE : www.oecd.org/eco/workingpapers.

Travail de l'OCDE sur les Pays-Bas : www.oecd.org/Pays-Bas.